



arverne
GROUP

Membre d'Arverne Group
entreprise à mission

2gré



*Demande de deuxième prolongation du Permis Exclusif de
Recherche de Géothermie de Val de Drôme de 2gré
(Anciennement Georhin)
Version allégée*

2.

Capacités financières

Rédaction du document

Référence interne	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
2_PER de Val de Drôme	06/11/2023	Romain DUHAMEL	Damien BEVILLON	Pierre BROSSOLLET

Diffusion du document

Date	Destinataire	Organisme	Version numérique	Version papier
07/11/2023		DGEC / BRESS	1	0
07/11/2023		DREAL	1	0

2gré - 49 Route d'Agen 47310 Estillac
Adresse de correspondance : 2gré chez Arverne Group, 2 avenue Pierre Angot 64000 Pau
SAS au capital de 3 210 000 € | RCS AGEN 529 770 646 | Siret : 529 770 646 00030 | Code APE 7112B

www.2gre.fr

Table des matières

1	Capacités financières	6
1.1	Opération financière sur ARVERNE GROUP.....	6
1.2	Fonds Propres	9
1.3	Partenaires bancaires	11
1.4	Assurance	12
	ANNEXES.....	13

Table des figures

Figure 1: Extrait du communiqué de la fusion entre ARVERNE GROUP et TRANSITION	7
Figure 2: Calendrier de fusion des sociétés.	8

Table des tableaux

Tableau 1: Extrait du Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022	10
Tableau 2: Extrait des fonds propres post fusion au 31/12/2022.	11

1 Capacités financières

Selon le décret n02006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, le demandeur d'un titre d'exploration ou d'exploitation de mines est autorisé à fournir tout document ou information nécessaire à l'examen de la demande et la justification de ces capacités financières.

2gré en tant que filiale à 100% d'ARVERNE GROUP bénéficie des capacités financières de sa maison mère. Ces capacités sont décrites à travers celles d'ARVERNE GROUP ci-dessous.

1.1 Opération financière sur ARVERNE GROUP

Une opération financière sur ARVERNE GROUP est en cours en 2023 qui consiste :

1. en la fusion entre ARVERNE GROUP et la société TRANSITION ;
2. puis l'entrée d'investisseurs par des accords de souscription d'actions nouvelles dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement)

Pre-fusion, ARVERNE GROUP SAS bénéficie de l'actionnariat de fond privés, dont les actionnaires au 31/12/2022 sont présentés en annexe.

Une opération majeure pour ARVERNE GROUP et par conséquent ses filiales dont 2gré vient d'être conclue le 15 juin 2023. Un extrait du communiqué est indiqué ci-dessous, et est disponible en version complète en annexe :

Fusion ARVERNE GROUP et TRANSITION

En date du 1^{er} février 2023, ARVERNE GROUP et TRANSITION ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder au Rapprochement d'Entreprises au cours duquel TRANSITION acquerra tous les actifs et passifs d'ARVERNE GROUP par le biais de la Fusion.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu avec des Investisseurs, des accords de souscription dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement). En contrepartie de leur investissement, les Investisseurs PIPE recevront de nouvelles Actions Ordinaires de TRANSITION. Le pourcentage définitif de détention des actionnaires actuels d'ARVERNE GROUP fait l'objet d'une hypothèse de 53% dans le capital social de TRANSITION mais dépendra du montant de la trésorerie disponible de TRANSITION à la date de réalisation de la Fusion et ce incluant le montant définitif du PIPE, qui n'est pas connu à la date de l'IBC.

Acquisitions et cessions réalisées par ARVERNE GROUP depuis le 31 décembre 2022

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le « Groupe GEORHIN ») pour un montant de 1 euro accompagné d'un complément de prix de 1,62 million d'euros. Ce groupe, spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France, est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche.

De plus, en date du 31 janvier 2023, le groupe ARVERNE a cédé la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3 456 milliers d'euros.

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, l'une des filiales du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds d'un montant total de 44 millions d'euros, afin de financer sa campagne d'exploration, de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées. ARVERNE GROUP y a souscrit à hauteur de 20 millions d'euros. Cette opération est une condition contraignante de l'accord signé entre le SPAC TRANSITION et ARVERNE GROUP et figure à ce titre dans l'Information Financière Pro Forma Non Auditée.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de Regroupement d'Entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles d'un montant global de 30 millions d'euros, afin de financer ces opérations. A date, seule la première tranche de 15 millions d'euros a été émise, et souscrite par 2 des 3 fondateurs de TRANSITION.

Les présentes Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont pour objet d'illustrer (i) les effets significatifs que la Fusion et le PIPE auraient eus sur TRANSITION et ARVERNE GROUP ainsi que (ii) les effets des opérations d'acquisition, de cession et de financements

réalisées par ARVERNE GROUP postérieurement au 31 décembre 2022 dans la mesure où elles constituent des étapes préalables à la Fusion :

- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du Bilan Pro Forma non audité à cette date ;
- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 1er janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Figure 1: Extrait du communiqué de la fusion entre ARVERNE GROUP et TRANSITION

L'opération a pour vocation de créer le contexte financier pour faire émerger un champion français de la géothermie et du lithium géothermal. Cette opération permettra en outre au groupe Arverne de bénéficier des avantages afférents au statut de société cotée, à savoir :

- un accès facilité au capital, permettant une certaine sécurité et autonomie financière ;

- une gouvernance et des publications financières respectant les plus hauts standards de transparence ;
- une amélioration de la notoriété de la marque Arverne auprès des candidats et des potentiels clients et partenaires du groupe (en se positionnant en « futur leader français de la production géothermique et de l'extraction de lithium bas carbone au service de la transition énergétique ») ; et
- une liquidité des actions permettant de faciliter l'acquisition de sociétés cibles rémunérée par l'émission de titres Arverne Group.

La notice préparatoire à l'entrée en bourse (IBC) précise :

La combinaison des expertises et des moyens d'Arverne Group et de Transition permettra d'accélérer la croissance de l'activité de valorisation des ressources du sous-sol au service de la transition énergétique, avec comme principal objectif d'atteindre un chiffre d'affaires compris entre 200 et 350 millions d'euros en 2027 et entre 800 et 1 150 millions d'euros en 2030.

Ce rapprochement d'entreprises se fera sur la base d'une valeur des titres d'Arverne Group de 166 millions d'euros et une valeur des titres Transition (émis ou à émettre) d'environ 148 millions d'euros¹, correspondant à une valeur d'entreprise proforma pour l'ensemble d'environ 257 millions d'euros².

L'accord prévoit que la fusion des sociétés sera réalisé selon le calendrier ci-dessous :

Dates	Principales étapes
21 juin 2023 21 juin 2023	Début de la période de rachat des Actions B Publication au BALO de l'avis de convocation de l'assemblée spéciale des titulaires d'Actions B
20 juillet 2023 24 juillet 2023	Fin de la période de rachat des Actions B Communiqué de presse concernant le niveau de rachat des Actions B
26 juillet 2023 Juillet 2023 Juillet 2023	Assemblée spéciale des titulaires d'Actions B Signature du Traité de Fusion Communiqué de presse sur les principaux termes et conditions de la Fusion
Août/septembre 2023	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale mixte de Transition
Août/septembre 2023	Approbation du Prospectus de Fusion par l'AMF
Septembre/octobre 2023	Assemblée générale mixte des actionnaires de Transition Assemblée générale des actionnaires d'Arverne
Septembre/octobre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre du PIPE - Réalisation du PIPE Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de la Fusion - Réalisation de la Fusion
Septembre/octobre 2023	Annulation des Actions B rachetées et paiement par Transition du prix de rachat aux Actionnaires Retrayants.

Figure 2: Calendrier de fusion des sociétés.

L'opération d'entrée en bourse a finalement été réalisé comme prévu le 19/09/2023., avec une levée de fonds de # 160 M€. La nouvelle composition du capital est indiquée dans le dossier Capacité Financière mise à jour.

Post-opération de fusion, Arverne Group a été absorbée par Transition SA qui est renommée Arverne Group SA et dont le siège social a été déménagé à Pau. Post-fusion, la nouvelle entité reste détenue et contrôlée par ses actionnaires historiques actuels à hauteur d'environ 53%. Le reste du capital est détenu par les fondateurs historiques de Transition SA ainsi que par de nouveaux investisseurs tels qu'**ADEME Invest**, **Crédit Mutuel Equity**, et **Renault**.

Les données relatives aux actionnaires d'Arverne Group seront mise à jour post opération boursière. A ce jour elles restent sans modifications.

A l'issue du rapprochement, l'équipe dirigeante actuelle du groupe Arverne resterait inchangée et la gouvernance du groupe est organisée comme suit (extrait du prospectus de fusion et acquisition) :

- **Gouvernance :**

À la suite du Rapprochement d'Entreprises, le conseil d'administration de l'Entité Fusionnée sera composé de 8 membres, comme suit :

- Pierre Brossollet, Président-directeur général,
- Xavier Caïtucoli, administrateur,
- Karine Mérére, représentante d'ADEME Investissement, administrateur,
- Tiphaine Auzière, administratrice indépendante,
- Colette Lewiner, représentante de Cowin, administrateur indépendant,
- Françoise Malrieu, administratrice indépendante,
- Karine Charbonnier, administratrice indépendante,
- Frédéric Houssay, représentant d'Arosco, administrateur.

M. Pierre Brossollet, actuellement Président d'Arverne Group, sera nommé Président-Directeur général lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Monsieur Sébastien Renaud, dirigeant non-mandataire social d'Arverne Group, sera nommé directeur général délégué lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises.

Il a également été convenu entre Renault et Transition qu'à la suite du Rapprochement d'Entreprises, Renault serait désigné comme membre du Conseil d'administration de l'Entité Fusionnée, représenté par un représentant permanent, ou aura le droit de désigner un membre du Conseil d'administration, suite à la confirmation de sa participation au *PIPE*.

A titre conservatoire, une information relative à l'article 43 du décret 2006 648 a été effectuée auprès du Ministre en charges des Mines.

1.2 Fonds Propres

Les comptes proforma Arverne Group suite aux opérations du premier trimestre 2023 (dont l'acquisition de Géorhin et la levée de fonds Série B Lithium de France), font apparaître des fonds propres à hauteur de 36 476 milliers d'euros (Tableau 1).

Tableau 1: Extrait du Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022

<i>En milliers EUR</i>	Bilan consolidé du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Cession d'Arverne Drilling Note 6.1	Acquisition de Georhin Note 6.2	Aug. capital de Lithium de France, émission d'OC et ann. du put Note 6.3 et 6.4	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022
Actifs					
Ecart d'acquisition			37 975		37 975
Immobilisations incorporelles	4 475		9 481		13 956
Immobilisations corporelles	6 685		281		6 966
Actifs financiers non courants	20		116		136
Impôts différés actifs					
Total actifs non-courants	11 180		47 852		59 032
Stocks et en-cours			413		413
Créances clients et actifs de contrat	161		6 506		6 667
Créances d'impôt exigibles	57				57
Autres actifs financiers	72				72
Autres actifs courants	891		23		914
Compte séquestre					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	3 456	413	39 000	46 033
Actifs destinés à être cédés	5 175	(5 175)			
Total actifs courants	9 521	(1 719)	7 354	39 000	54 156
Total Actif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189
Passif					
Capital	314				314
Primes liées au capital	843				843
Autres réserves	(7 005)			10 423	3 418
Résultats accumulés	1 850		938	7 439	10 227
Résultat de l'exercice	(1 646)	5 682	(938)		3 098
Capitaux propres - part du groupe	(5 644)	5 682		17 862	17 900
Participations ne donnant pas le contrôle	748			17 828	18 577
Total capitaux propres	(4 896)	5 682		35 690	36 476
Emprunts et dettes financières	5 116		15 425		20 540
Autres passifs financiers			1 272	15 000	16 272
Passifs financiers dérivés					
Dettes locatives	23				23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44				44
Impôts différés passifs non-courants	3		24 668		24 671
Total passifs non-courants	5 186		41 365	15 000	61 551
Emprunts et dettes financières - courant	12		3 696		3 707
Autres passifs financiers et dérivés	11 689			(11 689)	
Dettes locatives - courant	26				26
Impôts différés passifs courants					
Dettes fournisseurs	907		9 816		10 723
Dettes d'impôt exigible	174				174
Autres passifs courants	202		330		531
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	7 401	(7 401)			
Total passifs courants	20 411	(7 401)	13 841	(11 689)	15 162
Total Passif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189

Les **fonds propres post fusion**, ramenés à un équivalent 31/12/2022, sont précisés dans le Tableau 2, pour un montant total de **151 938 milliers d'euros**.

Tableau 2: Extrait des fonds propres post fusion au 31/12/2022.

3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises

	PIPE	Redemption	Fusion	Coûts de transaction	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises
<i>En milliers EUR</i>	Note 8.1	Note 8.2	Note 8.3	Note 8.4	
Actifs					
Total actifs non-courants					
Compte séquestre			(206 578)		(206 578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 000	(206 500)	206 578	(13 140)	136 938
Actifs destinés à être cédés					
Total actifs courants	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Total Actif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Passif					
Capital	165	(207)	(149)		(190)
Primes liées au capital	164 835	(206 294)	201 986	(8 518)	152 010
Autres réserves					
Résultats accumulés			53 506		53 506
Résultat de l'exercice			(48 766)	(4 622)	(53 388)
Capitaux propres - part du groupe	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Participations ne donnant pas le contrôle					
Total capitaux propres	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Emprunts et dettes financières					
Autres passifs financiers	(15 000)				(15 000)
Total passifs non-courants	(15 000)				(15 000)
Emprunts et dettes financières - courant			(206 578)		(206 578)
Total passifs courants			(206 578)		(206 578)
Total Passif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)

En annexes, se trouvent les documents suivants :

- Comptes et bilan de résultats de la société 2gré
- Comptes et bilan de résultats d'Arverne Group
- Lettre de confort d'Arverne Group vers 2gré

1.3 Partenaires bancaires

Les principaux partenaires financiers d'Arverne Group et 2gré sont :

- BNP Paribas
- La Palatine
- Ademe Invest
- BPI France

1.4 Assurance

2gré (Georhin) a mis en place des assurances dédiées pour le développement de la géothermie sur le territoire, négociées avec les assureurs adéquats en la matière :

- Prise en charge de l'expertise en cas de sinistre
- Etat des lieux préalables
- Charge de la preuve appartient à 2gré, et non aux tiers

Les niveaux d'assurance sont :

En permanence :

- RC Exploitation Protection environnementale : couvre la responsabilité de l'Assuré pour des atteintes à l'environnement pour les sites existants ou dommages environnementaux 20 M€
- RC PRO Civile Générale / exploitation : couvre la responsabilité générale pour les sites concernés en période opérationnelle ou d'exploitation ou de surveillance de site 10 M€

En période de forage et de test :

- RC PRO Georhin pour la période de forage et de tests, à hauteur de 100M€, couvrant les risques de sismicité, de gonflement des sols et de pollution de la nappe phréatique. Cette couverture englobe également une couverture sur la campagne de mesures géophysiques
- RC Maitre d'Ouvrage (MO) pour la période de forage et de tests couvrant les tiers en particulier pour tous les risques dont ceux-ci-dessus avec un plafond de 20M€
- RC Exploitation Protection environnementale

Les niveaux d'assurance RC PRO et RC MO sont présentés en annexe.

ANNEXES

- Actionnaires au 31/12/2022 d'Arverne Group
- Comptes et bilan de résultats de la société 2gré
- Comptes et bilan de résultats d'Arverne Group
- Assurance RC PRO
- Assurance RC MO
- Lettre de confort d'Arverne Group
- Détail du plan de fusion

Actionnariat du groupe Arverne pré-fusion avec Transition et opération PIPE.

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE : **ARVERNE GROUP**
 NUMERO SIREN : **850 295 957**

ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES

Prénom	Nom	Date de naissance	Pays de naissance	Ville de naissance	Pays de résidence	Pays de nationalité	Total % du capital social détenu	Nb d'actions	Contact
David	MERLE	13/12/1973	France	TOULOUSE	Suisse	France	4,14%	900	David Merle
Jacques	MARRAUD DES GROTTES	01/05/1952	France	SAUVIAC	France	France	1,39%	302	Jacques Marraud des Grottes

ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES

Raison Sociale	SIREN (ou équivalent)	Pays d'immatriculation	Total % du capital social détenu	Nb d'actions	Contact
AROSCO	847 849 437	France	56,22%	12 228	Pierre Brossollet
GROUPE ELANJE	848 368 320	France	5,16%	1 123	Damien Bévilion
NEW ESSENCE CONSULTING	844 642 868	France	8,28%	1 800	Guillaume Tarnaud
STOKKA	808 948 392	France	4,14%	900	Sébastien Renaud
EMERODE	840 244 354	France	0,66%	144	Marc de Rodelec
ALHIA GREEN	492 744 925	France	5,19%	1 129	Gilles Lebreux
LANGA INTERNATIONAL	833 833 866	France	4,82%	1 049	Julien Calmette
PICCOLO 5 SA	B178060	Luxembourg	10,01%	2 177	Sylvain Goupille
TOTAL % du capital social détenu (= 100%)			100,00%	21 752	

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	9 794 905,67	314 237,65	9 480 668,02	9 293 925,89	186 742,13	2,01
20500000 Concessions et droits similaire	9 480 668,02		9 480 668,02	9 293 925,89	186 742,13	2,01
20510000 Licences & Logiciels	314 237,65		314 237,65	314 237,65		
28050000 Amort. concessions et droits ...		314 237,65	-314 237,65	-314 237,65		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	242 079,40	184 056,06	58 023,34	104 059,04	-46 035,70	-44,24
21540000 Materiel industriel	242 079,40		242 079,40	251 373,20	-9 293,80	-3,70
28154000 Amort. Matériel Industriel		184 056,06	-184 056,06	-147 314,16	-36 741,90	-24,94
Autres immobilisations corporelles	160 510,86	152 572,98	7 937,88	16 424,55	-8 486,67	-51,67
21810000 Insta. gene. agenc. et amen. di	21 425,55		21 425,55	21 425,55		
21820000 Materiel de transport	10 039,46		10 039,46	10 039,46		
21830000 Materiel Informatique	129 045,85		129 045,85	136 997,46	-7 951,61	-5,80
28181000 Amort. instal. gene. agenc. et		13 947,83	-13 947,83	-11 805,27	-2 142,56	-18,15
28182000 Amort. materiel de transport		10 039,46	-10 039,46	-9 710,38	-329,08	-3,39
28183000 Amort. materiel informatique		128 585,69	-128 585,69	-130 522,27	1 936,58	1,48
Immobilisations financières						
Autres participations	2 526 505,00	2 526 400,00	105,00	105,00	0,00	
26100001 Titres FORAGELEC	241 200,00		241 200,00	241 200,00		
26100003 Titres GEOECK (ex GEOPHA	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100004 Titres GEOFORON	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100005 Titres GEOLONS	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100006 Titres GEOHURT	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100007 Titres ENESOL GEOTHERMIE	565 000,00		565 000,00	565 000,00		
26100008 Titres GEOVEN	600 000,00		600 000,00	600 000,00		
26100009 Titres GEOVAL	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100010 Titres GEOTHERMIX	200 100,00		200 100,00	200 100,00		
26100012 Titres GEOVIS	5 000,00		5 000,00	5 000,00		
26100013 Titres FONGEOM	910 000,00		910 000,00	910 000,00		
26100014 Titres GEOVEN ELECTRICITE	100,00		100,00	100,00		
26180000 Autres titres (parts sociales B	105,00		105,00	105,00		
29610000 Dépré. Titres de participation		2 526 400,00	-2 526 400,00	-2 526 400,00		
Autres immobilisations financières	633,00		633,00	633,00	0,00	
27500000 Depots et cautionnements ver	633,00		633,00	633,00		
TOTAL (II)	12 724 633,93	3 177 266,69	9 547 367,24	9 415 147,48	132 219,76	1,40
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	1 146 122,88	784 883,58	361 239,30	364 008,67	-2 769,37	-0,76
32200000 Fournitures consommables	1 146 122,88		1 146 122,88	1 173 971,05	-27 848,17	-2,37
39200000 Dépré. Autres approvisionnem		784 883,58	-784 883,58	-809 962,38	25 078,80	3,10
Avances et acptes versés sur cdes				4 000,00	-4 000,00	-100,00
40910000 Fournisseurs - Avances et ac				4 000,00	-4 000,00	-100,00
Créances						
Clients et comptes rattachés	34 640 382,27	28 849 386,03	5 790 996,24	5 783 631,93	7 364,31	0,13
41100000 Clients	34 355 383,24		34 355 383,24	13 754,72	34 341 628,52	249671,59
41600000 Clients douteux ou litigieux	263 880,00		263 880,00	263 880,00		
41800000 Clients - Prod. non factures	21 119,03		21 119,03	34 355 383,24	-34 334 264,21	-99,94
49100000 Depreciations des comptes Cli		28 849 386,03	-28 849 386,03	-28 849 386,03		
Autres créances	38 906 648,72	38 477 344,85	429 303,87	1 224 906,34	-795 602,47	-64,95
40100000 Fournisseurs	14 481,92		14 481,92	4 889,10	9 592,82	196,21
40980000 R.R.R. a obtenir, avoirs non re	3 528,00		3 528,00		3 528,00	
42100000 Personnel - Remunerations du				1 749,63	-1 749,63	-100,00
42870100 Activité Partielle	318,65		318,65		318,65	
43735000 Caisse prevoyance				162,27	-162,27	-100,00
44100000 Etat - Subventions à recevoir	24 857,00		24 857,00	43 578,42	-18 721,42	-42,96

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	Variation En %
44566030 TVA ded. s/ abs 20% (enc. en	365 723,27		365 723,27	373 722,14	-7 998,87	-2,14
44583000 Credit de TVA rembt. demande	15 086,00		15 086,00	18 992,00	-3 906,00	-20,57
44586000 TVA s/ facture non parvenues	5 309,03		5 309,03	2 824,00	2 485,03	88,00
45510002 C/COURANT FONGEOM	162 691,64		162 691,64	138 960,29	23 731,35	17,08
45510003 C/C GEOTHERMIX	101 985,99		101 985,99	101 985,99		
45525000 C/C GEOVAL	620 729,01		620 729,01	606 314,53	14 414,48	2,38
45540000 C/C GEOVIS	10 380,28		10 380,28	784 539,54	-774 159,26	-98,68
45545000 C/C GEOECK (ex GEOHAUT	910 097,92		910 097,92	890 063,84	20 034,08	2,25
45545100 C/C GEOECK PRODUCTION	774,04		774,04	774,04		
45555000 C/C GEOHURT	179 766,76		179 766,76	173 130,35	6 636,41	3,83
45555100 C/C GEOHURT PRODUCTION	476,63		476,63	476,63		
45560000 C/C GEOLONS	62 134,18		62 134,18	60 519,02	1 615,16	2,67
45565000 C/C GEOVEN	36 372 299,31		36 372 299,31	36 351 452,08	20 847,23	0,06
45566000 C/C GEOVEN PRODUCTION	425,94		425,94	425,94		
45567000 C/C GEOVEN ELECTRICITE	838,44		838,44	838,44		
45570000 C/C GEOFORON	54 744,71		54 744,71	53 540,06	1 204,65	2,25
49500000 Dépré. Comptes groupe et as		38 477 344,85	-38 477 344,85	-38 384 031,97	-93 312,88	-0,24
Divers						
Disponibilités	169 990,59		169 990,59	547,06	169 443,53	30973,48
51211000 BNP PARIBAS				26,74	-26,74	-100,00
51214000 Themis Banque	169 943,53		169 943,53		169 943,53	
51260000 LCL	26,71		26,71		26,71	
51270000 CAISSE D'EPARGNE REM	20,35		20,35	20,32	0,03	0,15
51290000 Crédit Agricole Pyrénées Gasq				500,00	-500,00	-100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances				1 712,47	-1 712,47	-100,00
48600000 Charges constatees d'avance				1 712,47	-1 712,47	-100,00
TOTAL (III)	74 863 144,46	68 111 614,46	6 751 530,00	7 378 806,47	-627 276,47	-8,50
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	87 587 778,39	71 288 881,15	16 298 897,24	16 793 953,95	-495 056,71	-2,95

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Passif (2051)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	3 210 000,00	3 210 000,00	0,00	
10130000 Capital Social	3 210 000,00	3 210 000,00		
Réserve légale	33 303,63	33 303,63	0,00	
10610000 Réserve légale	33 303,63	33 303,63		
Report à nouveau	-63 922 549,72	-62 536 469,61	-1 386 080,11	-2,22
11900000 Report a nouveau (debiteur)	-63 922 549,72	-62 536 469,61	-1 386 080,11	-2,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-668 528,30	-1 386 080,11	717 551,81	51,77
Subventions d'investissement	228 330,00	228 330,00	0,00	
13116000 Subv. Invest. Ademe Acqu. Lons	178 330,00	178 330,00		
13117000 Subv. Invest. Ademe Acqu. Valence	50 000,00	50 000,00		
TOTAL (I)	-61 119 444,39	-60 450 916,09	-668 528,30	-1,11
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	1 301 451,13	1 301 451,13	0,00	
16740200 Avces. ADEME	1 301 451,13	1 301 451,13		
TOTAL (II)	1 301 451,13	1 301 451,13	0,00	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab. de crédits	13 850 580,59	13 639 568,54	211 012,05	1,55
16400001 Pret DOS0065925/00	720 000,00	720 000,00		
51210000 Banque Populaire	136 592,62	37 890,77	98 701,85	260,49
51211000 BNP PARIBAS	3,26		3,26	
51212000 CIC Sud Ouest	25 927,31	15 196,24	10 731,07	70,62
51213000 Crédit Agricole Alsace Vosges	227,06	135,94	91,12	67,03
51240000 Credit Agricole	428,01	379,99	48,02	12,64
51250000 CAISSE D'EPARGNE	10 618,34	4 628,40	5 989,94	129,42
51260000 LCL		33,12	-33,12	-100,00
51900000 Concours bancaires courants	12 956 783,99	12 861 304,08	95 479,91	0,74
Emprunts et dettes financières divers	54 132 150,79	54 132 150,79	0,00	
45510001 C/C COMPAGNIE DES CHATEAUX	54 132 150,79	54 132 150,79		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 303 885,19	2 340 303,43	-36 418,24	-1,56
40100000 Fournisseurs	2 256 936,89	2 308 005,43	-51 068,54	-2,21
40110000 Fournisseurs UE		3 834,00	-3 834,00	-100,00
40111000 Fournisseurs HORS UE	2 494,10		2 494,10	
40810000 Factures non parvenues	44 454,20	28 464,00	15 990,20	56,18
Dettes fiscales et sociales	5 827 573,93	5 831 396,15	-3 822,22	-0,07
42820000 Dettes prov. congés payés	4 133,24	14 625,37	-10 492,13	-71,74
43100000 URSSAF + Pole emploi	21 519,86	20 824,32	695,54	3,34
43732000 Caisse retraite cadre	10 933,51	9 500,03	1 433,48	15,09
43735000 Caisse prevoyance	421,74		421,74	
43736000 Mutuelle	592,32	545,32	47,00	8,62
43750000 Formation Continue	3 747,76	3 366,93	380,83	11,31
43760000 Taxe Apprentissage	877,12	1 199,50	-322,38	-26,88
43770000 AESATT	26,17	5,48	20,69	377,55
43820000 Charges sur congés à payer	1 567,47	5 248,40	-3 680,93	-70,13
44210000 DGFIP - Prélèvement à la source	375,69	335,59	40,10	11,95
44571400 TVA collectée 20% (enc. en att.)	5 769 877,21	45 426,00	5 724 451,21	12601,71
44585000 TVA sur avoir à recevoir	588,00		588,00	
44587000 TVA s/ facturation à établir	3 519,84	5 725 897,21	-5 722 377,37	-99,94
44860000 Etat - Autres charges à payer	9 394,00	4 422,00	4 972,00	112,44
Autres dettes	2 700,00		2 700,00	
41100000 Clients	2 700,00		2 700,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	76 116 890,50	75 943 418,91	173 471,59	0,23
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	16 298 897,24	16 793 953,95	-495 056,71	-2,95

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	16 437,35		16 437,35	
70709000 Ventes marchandises export	16 437,35		16 437,35	
Production vendue de services	86 886,86	535 787,19	-448 900,33	-83,78
70600000 Etudes et prestations de services	86 886,86	325 342,69	-238 455,83	-73,29
70800000 Produits des activités annexes		210 444,50	-210 444,50	-100,00
Chiffres d'affaires nets	103 324,21	535 787,19	-432 462,98	-80,72
Production immobilisée	186 742,13	471 770,71	-285 028,58	-60,42
72100000 Prod. immobilisée - Incorporelles	186 742,13	471 770,71	-285 028,58	-60,42
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	31 078,74	300 574,10	-269 495,36	-89,66
78170000 Rep/prov. dépréciation actifs circ	25 078,80	297 629,42	-272 550,62	-91,57
79100000 Transferts de charges exploitation	5 999,94	2 944,68	3 055,26	103,76
Autres produits	90,34	28,37	61,97	218,43
75600000 Gains de change s/creance&dette com	17,54		17,54	
75800000 Produits divers de gestion courante	72,80	28,37	44,43	156,61
Total des produits d'exploitation (I)	321 235,42	1 308 160,37	-986 924,95	-75,44
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stock (marchandises)	27 848,17	433 422,29	-405 574,12	-93,57
60370000 Variation stocks marchandises	27 848,17	433 422,29	-405 574,12	-93,57
Achat mat. 1ère et autres appro.	1 465,61	78,50	1 387,11	1767,02
60210000 Achat matières consommables	1 465,61	78,50	1 387,11	1767,02
Autres achats et charges externes	555 930,08	820 986,32	-265 056,24	-32,29
60400000 Achats Etudes/prestat**services 20%	211 762,48	138 624,25	73 138,23	52,76
60400001 Servitude&indemn d'exploitation EXO	1 080,00	13 520,00	-12 440,00	-92,01
60400999 Achats etudes prestat* TVA EXO	5 000,00	8 008,00	-3 008,00	-37,56
60409900 Achats Etudes/Prestations hors CEE	600,00		600,00	
60420030 Achats Presta Serv. Puit 2 20% P	250,00	3 500,00	-3 250,00	-92,86
60429000 Achats Prestations Serv. Puit 2 UE	1 757,81	7 328,88	-5 571,07	-76,02
60611000 Electricité 20%D		-300,00	300,00	100,00
60630001 FOURNITURES, PETIT EQUIP 20%D	1 256,33	99,68	1 156,65	1160,36
60630005 FOURNITURES,PETIT EQUIP 5.5%D	69,30		69,30	
60640000 Fournitures administratives20%D	657,22	1 885,30	-1 228,08	-65,14
60640050 Fournitures administratives 5.5	64,35	74,25	-9,90	-13,33
61100000 Sous traitance generale		8 287,27	-8 287,27	-100,00
61300000 Locations	240,00		240,00	
61310007 Locat* Copieur CANON IRC 3320I 20%D		335,97	-335,97	-100,00
61310010 Location Copieur Canon C5235I	728,66	2 281,78	-1 553,12	-68,07
61320003 LOCATION 2B AV ENERGIE 67 BISCHHEIM		1 411,05	-1 411,05	-100,00
61330000 Location Materiel	1 902,02	1 741,58	160,44	9,21
61350001 Loc.FIAT DOBLO EJ 530 WA 20% P		558,34	-558,34	-100,00
61350002 Loc.FIAT DOBLO EJ 417 VX 20%P		562,28	-562,28	-100,00
61350003 LOC.FIAT DOBLO EP-082-JX 20%P		1 162,93	-1 162,93	-100,00
61350004 LOC.FIAT ET100LJ 20%P		802,31	-802,31	-100,00
61350014 LOC.CITROEN C4 EV-090-KY EXO TVA		648,34	-648,34	-100,00
61400000 Charges locatives et copropriete		563,36	-563,36	-100,00
61520001 Entretien mainten. vehicule loueurs		393,36	-393,36	-100,00
61540003 ENTRETIEN BASE DE VIE 20%P		445,20	-445,20	-100,00
61540004 ENTRETIEN GUESTHOUSE 20%P		1 258,74	-1 258,74	-100,00
61561000 Maintenance informatique 20%P		12 145,84	-12 145,84	-100,00
61561001 Maintenances Informatiques diverses	1 318,22	1 512,00	-193,78	-12,82
61561003 Maintenance Info.CEE		-79,86	79,86	100,00
61561900 Maintenance Informatique HORS UE		147,86	-147,86	-100,00
61600000 Primes d'assurance bris de machines	3 117,67	3 276,79	-159,12	-4,86
61610002 ASSURANCES MULTIRISQUE EXO		44,14	-44,14	-100,00
61610004 ASSURANCE RC ENT.EXO	103 595,42	275 149,53	-171 554,11	-62,35
61612000 ASSURANCES FLOTTE EXO	192,51	1 570,56	-1 378,05	-87,74
61612200 ASSURANCES FLOTTES 20%P		1 978,00	-1 978,00	-100,00
62261000 Honoraires juridiques 20%P	106 659,21	171 217,42	-64 558,21	-37,71
62261001 HONORAIRES JURIDIQUES EXO	764,84	304,00	460,84	151,59
62263000 Honoraires CAC	16 500,00	17 175,00	-675,00	-3,93
62270000 Frais actes & contentieux	1 242,42	2 978,03	-1 735,61	-58,28
62280000 Honoraires divers 20% P	15 582,13	20 000,00	-4 417,87	-22,09
62300001 PUBLICITES,PUBLICAT*,RELAT* 20%P		950,52	-950,52	-100,00
62310000 Annonces&publicites&publication20%D		2 437,54	-2 437,54	-100,00

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
62400000 Transports biens et personnel 20%D		36,80	-36,80	-100,00
62430000 Transport divers 20%P	202,73		202,73	
62500001 FRAIS DEPLACEMENT EXO	1 225,97	2 913,14	-1 687,17	-57,92
62500010 FRAIS DEPLACEMENT 10%D	49,16		49,16	
62500020 FRAIS DEPLACEMENT 20%D	62,83	1 611,17	-1 548,34	-96,10
62520020 FRAIS DEPLACEMENT DIVERS 20%P	8 388,27	402,51	7 985,76	1983,99
62530000 Autoroute, telepeage20%P		29,40	-29,40	-100,00
62600000 Frais postaux et télécom.	690,35	4 062,45	-3 372,10	-83,01
62620000 Téléphone	219,96	228,71	-8,75	-3,83
62630000 Telephone ORANGE 20%D	5 792,81	14 331,66	-8 538,85	-59,58
62630001 ORANGE LIVEBOX 20%		290,99	-290,99	-100,00
62630303 Telephone+internet pau geothermie	26 612,26	30 387,12	-3 774,86	-12,42
62631000 Abonnement data	3 641,28	2 919,01	722,27	24,74
62710000 Frais bancaires	33 303,87	56 373,12	-23 069,25	-40,92
62810000 Cotisations diverses	1 400,00	1 400,00		
62810900 Cotisations diverses CEE		2 000,00	-2 000,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	5 892,39	6 578,09	-685,70	-10,42
63120000 Taxe apprentissage	290,24	1 199,50	-909,26	-75,80
63300000 Autres organismes (impôts, taxes .)	1 283,00		1 283,00	
63310000 Formation	137,16		137,16	
63330000 Formation / paie	597,30	951,11	-353,81	-37,20
63511000 Taxe Professionnelle ET CVAE ET CFE	2 638,00	2 511,00	127,00	5,06
63720000 Taxe s/vehicules sociétés TVTS	926,00	1 911,00	-985,00	-51,54
63785000 Taxe AESATT	20,69	5,48	15,21	277,55
Salaires et traitements	94 669,33	184 398,30	-89 728,97	-48,66
64110000 Salaires bruts	100 906,46	170 312,77	-69 406,31	-40,75
64120000 Conges payes	-10 384,05	-11 128,80	744,75	6,69
64130000 Primes objectifs	2 551,35	552,38	1 998,97	361,88
64133000 Prime exceptionnelle		5 832,61	-5 832,61	-100,00
64136000 Prime precarite		929,69	-929,69	-100,00
64138000 Prime de panier	286,56	469,64	-183,08	-38,98
64140000 Indemnités Diverses Non Soumis	1 309,01	643,80	665,21	103,33
64141000 Indemnité Licenciement		1 177,67	-1 177,67	-100,00
64142000 Indemnites rupture conventionnelle		15 608,54	-15 608,54	-100,00
Charges sociales	32 650,26	67 179,32	-34 529,06	-51,40
64510000 URSSAF	26 770,92	53 448,70	-26 677,78	-49,91
64520000 Charges/ Prov. CP	-3 680,93	-5 104,78	1 423,85	27,89
64532000 Retraite cadre	6 398,45	14 192,08	-7 793,63	-54,92
64551000 Prevoyance cadre	1 693,23	2 880,91	-1 187,68	-41,23
64560000 Mutuelle	1 184,64	1 330,16	-145,52	-10,94
64750000 VISITES MEDICALES 20%P	283,95	432,00	-148,05	-34,27
64800000 Autres charges de personnel		0,25	-0,25	-100,00
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	49 796,00	64 652,66	-14 856,66	-22,98
68112000 Dotations amort. immos. corp.	49 796,00	64 652,66	-14 856,66	-22,98
Sur actif circulant : dot aux prov.		325 342,69	-325 342,69	-100,00
68174000 Dotations depre. creances clients		325 342,69	-325 342,69	-100,00
Autres charges	787,35	591,37	195,98	33,14
65600000 Pertes de change s/creances&dettes		586,20	-586,20	-100,00
65800000 Charges de gestion courante	787,35	5,17	782,18	15129,21
Total des charges d'exploitation (II)	769 039,19	1 903 229,54	-1 134 190,35	-59,59
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-447 803,77	-595 069,17	147 265,40	24,75
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	42 545,51	442 967,07	-400 421,56	-90,40
76300000 Revenus des autres créances	28,63		28,63	
76380000 Revenus Remuneration C/Courants	42 516,60	442 965,36	-400 448,76	-90,40
76800000 Autres produits financiers	0,28	1,71	-1,43	-83,63
Total des produits financiers (V)	42 545,51	442 967,07	-400 421,56	-90,40
Charges financières				

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
Dotations financières aux amort. et prov.	93 312,88	209 138,25	-115 825,37	-55,38
68660000 Dot/prov. éléments financiers	93 312,88	209 138,25	-115 825,37	-55,38
Intérêts et charges assimilées	181 880,54	712 321,39	-530 440,85	-74,47
66100000 Charges d'intérêts	1 000,00	700,00	300,00	42,86
66150000 Interets des comptes courants		627 512,41	-627 512,41	-100,00
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)	180 880,54	84 108,98	96 771,56	115,05
Total des charges financières (VI)	275 193,42	921 459,64	-646 266,22	-70,14
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-232 647,91	-478 492,57	245 844,66	51,38
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-680 451,68	-1 073 561,74	393 110,06	36,62

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	6 158,64	6 696,00	-537,36	-8,03
77200000 Produits /ex antérieurs	6 158,64	6 696,00	-537,36	-8,03
Produits except. sur opérations en capital	31 026,65	69 436,58	-38 409,93	-55,32
77500000 Produits de cession d'élé. d'actif		52 028,35	-52 028,35	-100,00
77800000 Autres produits exceptionnels	31 026,65	17 408,23	13 618,42	78,23
Total des produits exceptionnels (VII)	37 185,29	76 132,58	-38 947,29	-51,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	20 535,54	84 277,42	-63 741,88	-75,63
67100000 Charges excep. /opération gestion		71 414,91	-71 414,91	-100,00
67120000 Pénalités, Amendes fisc et pénales	951,00	207,11	743,89	359,18
67200000 Charges /exercices antérieurs	19 584,54	12 655,40	6 929,14	54,75
Charges except. sur opérations en capital	4 726,37	53 862,37	-49 136,00	-91,23
67500000 VNC éléments d'actif cédés	4 726,37	39 994,37	-35 268,00	-88,18
67800000 Autres charges exceptionnelles		13 868,00	-13 868,00	-100,00
Dotations except. aux amort. et prov.		224 293,16	-224 293,16	-100,00
68760000 Dot/prov. dépré. exceptionnelles		224 293,16	-224 293,16	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	25 261,91	362 432,95	-337 171,04	-93,03
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	11 923,38	-286 300,37	298 223,75	104,16
Impôts sur les bénéfices * (X)		26 218,00	-26 218,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices		26 218,00	-26 218,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	400 966,22	1 827 260,02	-1 426 293,80	-78,06
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 069 494,52	3 213 340,13	-2 143 845,61	-66,72
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-668 528,30	-1 386 080,11	717 551,81	51,77

**INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA
NON-AUDITEE**

En cours d'audit

Introduction	3
1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	5
2. Compte de résultat Pro Forma du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	6
3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	7
3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022	7
3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022	8
3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises	9
4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	10
4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022	10
4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022	10
5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.....	11
6. Hypothèses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE	13
6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING	13
6.2. Acquisition du groupe GEORHIN	13
6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP14	
6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP	15
7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION.....	16
7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION	16
7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre	17
8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises	17
8.1. Opération de PIPE	17
8.2. Exercice du droit de rédemption.....	18
8.3. Effet de l'opération de Fusion.....	18
8.4. Coûts de transaction	20
8.5. Effets fiscaux.....	21

Introduction

Les présentes informations financières Pro Forma non auditées (dénommées ci-après les « Informations Financières Pro Forma Non Auditées ») ont pour objectif de refléter l'impact des opérations ci-dessous (les « Opérations »).

Fusion ARVERNE GROUP et TRANSITION

En date du 1^{er} février 2023, ARVERNE GROUP et TRANSITION ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder au Rapprochement d'Entreprises au cours duquel TRANSITION acquerra tous les actifs et passifs d'ARVERNE GROUP par le biais de la Fusion.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu avec des Investisseurs, des accords de souscription dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement). En contrepartie de leur investissement, les Investisseurs PIPE recevront de nouvelles Actions Ordinaires de TRANSITION. Le pourcentage définitif de détention des actionnaires actuels d'ARVERNE GROUP fait l'objet d'une hypothèse de 53% dans le capital social de TRANSITION mais dépendra du montant de la trésorerie disponible de TRANSITION à la date de réalisation de la Fusion et ce incluant le montant définitif du PIPE, qui n'est pas connu à la date de l'IBC.

Acquisitions et cessions réalisées par ARVERNE GROUP depuis le 31 décembre 2022

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le « Groupe GEORHIN ») pour un montant de 1 euro accompagné d'un complément de prix de 1,62 million d'euros. Ce groupe, spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France, est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche.

De plus, en date du 31 janvier 2023, le groupe ARVERNE a cédé la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3 456 milliers d'euros.

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, l'une des filiales du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds d'un montant total de 44 millions d'euros, afin de financer sa campagne d'exploration, de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées. ARVERNE GROUP y a souscrit à hauteur de 20 millions d'euros. Cette opération est une condition contraignante de l'accord signé entre le SPAC TRANSITION et ARVERNE GROUP et figure à ce titre dans l'Information Financière Pro Forma Non Auditée.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de Regroupement d'Entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles d'un montant global de 30 millions d'euros, afin de financer ces opérations. A date, seule la première tranche de 15 millions d'euros a été émise, et souscrite par 2 des 3 fondateurs de TRANSITION.

Les présentes Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont pour objet d'illustrer (i) les effets significatifs que la Fusion et le PIPE auraient eus sur TRANSITION et ARVERNE GROUP ainsi que (ii) les effets des opérations d'acquisition, de cession et de financements

réalisées par ARVERNE GROUP postérieurement au 31 décembre 2022 dans la mesure où elles constituent des étapes préalables à la Fusion :

- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du Bilan Pro Forma non audité à cette date ;
- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 1er janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées contiennent :

- Un bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 ;
- Un compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Des notes explicatives.

Ces Informations Financières Pro Forma Non Auditées doivent être lues conjointement à l'IBC Notice, dont elles font partie intégrante. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont présentées à titre indicatif uniquement et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si l'ensemble de ces opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Pro Forma Non Auditées peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble. La situation financière et les résultats réels peuvent différer considérablement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées en raison de divers facteurs. Les ajustements Pro Forma représentent les estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées et sont susceptibles d'évoluer si des informations supplémentaires deviennent disponibles.

1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

<i>En milliers EUR</i>	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022 Note 3.1	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022 Note 3.2	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises Note 3.3	Bilan Pro Forma
Actifs				
Ecart d'acquisition	37 975			37 975
Immobilisations incorporelles	13 956			13 956
Immobilisations corporelles	6 966			6 966
Actifs financiers non courants	136			136
Impôts différés actifs				
Total actifs non-courants	59 032			59 032
Stocks et en-cours	413			413
Créances clients et actifs de contrat	6 667			6 667
Créances d'impôt exigibles	57			57
Autres actifs financiers	72			72
Autres actifs courants	914	355		1 269
Compte séquestre		206 578	(206 578)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 033	1 040	136 938	184 011
Actifs destinés à être cédés				
Total actifs courants	54 156	207 973	(69 640)	192 489
Total Actif	113 189	207 973	(69 640)	251 522
Passif				
Capital	314	275	(190)	399
Primes liées au capital	843	5 749	152 010	158 601
Autres réserves	3 418			3 418
Résultats accumulés	10 227	(15 134)	53 506	48 599
Résultat de l'exercice	3 098	(2 828)	(53 388)	(53 118)
Capitaux propres - part du groupe	17 900	(11 938)	151 938	157 900
Participations ne donnant pas le contrôle	18 577			18 577
Total capitaux propres	36 476	(11 938)	151 938	176 477
Emprunts et dettes financières	20 540			20 540
Autres passifs financiers	16 272		(15 000)	1 272
Passifs financiers dérivés				
Dettes locatives	23			23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44			44
Impôts différés passifs non-courants	24 671			24 671
Total passifs non-courants	61 551		(15 000)	46 551
Emprunts et dettes financières - courant	3 707	208 544	(206 578)	5 673
Autres passifs financiers et dérivés		10 613		10 613
Dettes locatives - courant	26			26
Impôts différés passifs courants				
Dettes fournisseurs	10 723			10 723
Dettes d'impôt exigible	174			174
Autres passifs courants	531	754		1 285
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés				
Total passifs courants	15 162	219 911	(206 578)	28 495
Total Passif	113 189	207 973	(69 640)	251 522

2. Compte de résultat Pro Forma du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022	Compte de résultat retraité de Transition 2022	Coûts de listing	Coûts de transaction	Compte de résultat Pro Forma
<i>En milliers d'euros</i>	Note 4.1	Note 4.2	Note 8.3	Note 8.4	
Chiffre d'affaires	11 425				11 425
Autres produits de l'activité	45				45
Production immobilisée	961				961
Achats consommés	(943)				(943)
Charges externes	(6 214)	(2 690)	(48 766)	(4 622)	(62 292)
Charges de personnel	(6 026)				(6 026)
Impôts et taxes	(228)	(41)			(270)
Autres charges d'exploitation	(387)	(96)			(483)
Dotations aux amortissements	(2 207)				(2 207)
Résultat opérationnel	(3 574)	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(59 791)
Coût de l'endettement financier brut	(430)				(430)
Autres produits financiers	7 001				7 001
Autres charges financières	(18)				(18)
Résultat financier	6 553				6 553
Impôts sur les bénéfices	(110)				(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv					
Résultat net	2 869	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 347)
<i>Part du groupe</i>	3 098	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 118)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(228)				(228)

3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022

<i>En milliers EUR</i>	Bilan consolidé du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Cession d'Arverne Drilling Note 6.1	Acquisition de Georhin Note 6.2	Aug. capital de Lithium de France, émission d'OC et ann. du put Note 6.3 et 6.4	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022
Actifs					
Ecart d'acquisition			37 975		37 975
Immobilisations incorporelles	4 475		9 481		13 956
Immobilisations corporelles	6 685		281		6 966
Actifs financiers non courants	20		116		136
Impôts différés actifs					
Total actifs non-courants	11 180		47 852		59 032
Stocks et en-cours			413		413
Créances clients et actifs de contrat	161		6 506		6 667
Créances d'impôt exigibles	57				57
Autres actifs financiers	72				72
Autres actifs courants	891		23		914
Compte séquestre					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	3 456	413	39 000	46 033
Actifs destinés à être cédés	5 175	(5 175)			
Total actifs courants	9 521	(1 719)	7 354	39 000	54 156
Total Actif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189
Passif					
Capital	314				314
Primes liées au capital	843				843
Autres réserves	(7 005)			10 423	3 418
Résultats accumulés	1 850		938	7 439	10 227
Résultat de l'exercice	(1 646)	5 682	(938)		3 098
Capitaux propres - part du groupe	(5 644)	5 682		17 862	17 900
Participations ne donnant pas le contrôle	748			17 828	18 577
Total capitaux propres	(4 896)	5 682		35 690	36 476
Emprunts et dettes financières	5 116		15 425		20 540
Autres passifs financiers			1 272	15 000	16 272
Passifs financiers dérivés					
Dettes locatives	23				23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44				44
Impôts différés passifs non-courants	3		24 668		24 671
Total passifs non-courants	5 186		41 365	15 000	61 551
Emprunts et dettes financières - courant	12		3 696		3 707
Autres passifs financiers et dérivés	11 689			(11 689)	
Dettes locatives - courant	26				26
Impôts différés passifs courants					
Dettes fournisseurs	907		9 816		10 723
Dettes d'impôt exigible	174				174
Autres passifs courants	202		330		531
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	7 401	(7 401)			
Total passifs courants	20 411	(7 401)	13 841	(11 689)	15 162
Total Passif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189

3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022

	Bilan du SPAC Transition au 31 déc. 2022	SPAC Transition - BSAR B	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022
<i>En milliers EUR</i>		Note 7.1	
Actifs			
Total actifs non-courants			
Autres actifs courants	355		355
Compte séquestre	206 578		206 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 040		1 040
Actifs destinés à être cédés			
Total actifs courants	207 973		207 973
Total Actif	207 973		207 973
Passif			
Capital	275		275
Primes liées au capital	5 749		5 749
Autres réserves			
Résultats accumulés	(4 592)	(10 542)	(15 134)
Résultat de l'exercice	(2 828)		(2 828)
Capitaux propres - part du groupe	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total capitaux propres	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Total passifs non-courants			
Emprunts et dettes financières - courant	208 544		208 544
Autres passifs financiers et dérivés	71	10 542	10 613
Autres passifs courants	754		754
Total passifs courants	209 369	10 542	219 911
Total Passif	207 973		207 973

3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises

	PIPE	Redemption	Fusion	Coûts de transaction	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises
<i>En milliers EUR</i>	Note 8.1	Note 8.2	Note 8.3	Note 8.4	
Actifs					
Total actifs non-courants					
Compte séquestre			(206 578)		(206 578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 000	(206 500)	206 578	(13 140)	136 938
Actifs destinés à être cédés					
Total actifs courants	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Total Actif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Passif					
Capital	165	(207)	(149)		(190)
Primes liées au capital	164 835	(206 294)	201 986	(8 518)	152 010
Autres réserves					
Résultats accumulés			53 506		53 506
Résultat de l'exercice			(48 766)	(4 622)	(53 388)
Capitaux propres - part du groupe	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Participations ne donnant pas le contrôle					
Total capitaux propres	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Emprunts et dettes financières					
Autres passifs financiers	(15 000)				(15 000)
Total passifs non-courants	(15 000)				(15 000)
Emprunts et dettes financières - courant			(206 578)		(206 578)
Total passifs courants			(206 578)		(206 578)
Total Passif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)

4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022

	Compte de résultat consolidé du groupe Arverne 2022	Cession d'Arverne Drilling	Acquisition de Georhin	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 6.1	Note 6.2	
Chiffre d'affaires	10 717		708	11 425
Autres produits de l'activité	45			45
Production immobilisée	961			961
Achats consommés	(774)		(169)	(943)
Charges externes	(5 494)		(720)	(6 214)
Charges de personnel	(5 786)		(240)	(6 026)
Impôts et taxes	(207)		(21)	(228)
Autres charges d'exploitation	(160)		(227)	(387)
Dotations aux amortissements	(1 968)		(238)	(2 207)
Résultat opérationnel	(2 667)		(907)	(3 574)
Coût de l'endettement financier brut	(125)		(305)	(430)
Autres produits financiers	954	5 682	365	7 001
Autres charges financières	(18)			(18)
Résultat financier	811	5 682	60	6 553
Impôts sur les bénéfices	(19)		(91)	(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv				
Résultat net	(1 875)	5 682	(938)	2 869
<i>Part du groupe</i>	(1 646)	5 682	(938)	3 098
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(228)			(228)

4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022

	Compte de résultat de Transition 2022	Elimination des charges et produits financiers liés au compte séquestre	Compte de résultat retraité de Transition 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 7.2	
Chiffre d'affaires			
Autres produits de l'activité			
Production immobilisée			
Achats consommés			
Charges externes	(2 690)		(2 690)
Charges de personnel			
Impôts et taxes	(41)		(41)
Autres charges d'exploitation	(96)		(96)
Dotations aux amortissements			
Résultat opérationnel	(2 828)		(2 828)
Coût de l'endettement financier brut			
Autres produits financiers	856	(856)	
Autres charges financières	(193)	193	
Résultat financier	663	(663)	
Impôts sur les bénéfices			
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv			
Résultat net	(2 165)	(663)	(2 828)
<i>Part du groupe</i>	(2 165)	(663)	(2 828)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>			

5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées conformément aux principes décrits à l'Annexe 20 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129, les orientations de l'ESMA sur les obligations d'information au titre du règlement Prospectus (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position-recommandation n°2021-02 émise par l'AMF sur les informations financières pro Forma.

Les ajustements Pro Forma inclus dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont limités aux ajustements directement imputables aux accords relatifs au Regroupement d'Entreprises, notamment la Term Sheet signée entre les actionnaires de TRANSITION et d'ARVERNE GROUP le 1^{er} février 2023, et pouvant être étayés par des faits.

Les ajustements Pro Forma reflétant la réalisation de la Fusion et du PIPE sont basés sur certaines informations actuellement disponibles et sur certaines hypothèses et méthodologies considérées comme raisonnables à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées. Ils peuvent être révisés à mesure que des informations supplémentaires deviendront disponibles. Par conséquent, il est probable que les montants réels différeront des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont basées sur les états financiers consolidés historiques respectifs d'ARVERNE GROUP et de TRANSITION. Elles doivent être lues conjointement avec les états financiers suivants :

Les états financiers consolidés IFRS d'ARVERNE GROUP pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, qui figurent dans l'IBC Notice. Ces états financiers consolidés ont fait l'objet de procédures d'audit par KPMG, qui émettra ses rapports d'audit au moment de la parution du prospectus.

Les états financiers IFRS de TRANSITION pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui sont annexés au présent IBC Notice. Ces états financiers ont été audités par Deloitte & Associés. Leur rapport d'audit est daté du 10 mai 2023 et également annexé au présent IBC Notice.

Les états financiers consolidés audités historiques d'ARVERNE GROUP et les états financiers audités de TRANSITION ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS ») et avec l'euro comme monnaie de présentation et de reporting.

Le Bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le bilan consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations significatives intervenues postérieurement à la date de clôture. Il s'agit des opérations de cession de la société ARVERNE DRILLING, d'acquisition du groupe GEORHIN, de la levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE ainsi que de l'émission d'obligations convertibles par ARVERNE GROUP ;

- Le bilan de TRANSITION au 31 décembre 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION qui deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Bilan Pro Forma est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 31 décembre 2022.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le compte de résultat consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations d'acquisition de GEORHIN, de cession d'ARVERNE DRILLING comme si elles avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2022 ;
- Le compte de résultat de TRANSITION pour l'année 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION évalués à leur dernier cours de bourse ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 1er janvier 2022.

Dans le cadre de la préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, certaines lignes du bilan et du compte de résultat ont été renommées ou reclassées afin d'aligner les informations financières historiques de TRANSITION avec les terminologies et la présentation retenues dans les états financiers historiques d'ARVERNE GROUP, considéré comme l'acquéreur comptable (voir, telles que présentées dans les tableaux suivants).

Les lignes suivantes ont été renommées par rapport aux états financiers de la société TRANSITION.

Bilan Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Prime d'émission	Primes liées au capital
Dette financière court terme	Emprunts et dettes financières - courant
Instruments financiers	Autres passifs financiers et dérivés
Autres dettes court terme	Autres passifs courants

Compte de résultat Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Autres achats et charges externes	Charges externes
Autres charges	Autres charges d'exploitation

Les charges constatées d'avance de TRANSITION ont été reclassées en autres actifs courants pour les besoins d'homogénéisation de l'Information Financière Pro Forma.

La trésorerie bloquée a été ventilée entre le poste « Compte séquestre » et le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » afin d'identifier sur une ligne distincte les

sommes susceptibles d'être reversées aux actionnaires de TRANSITION dans le cadre de l'exercice de leur droit de r demption.

6. Hypoth ses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE

6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a act  la cession de la totalit  des titres de la soci t  ARVERNE DRILLING   un tiers pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Les retraitements relatifs   la cession d'ARVERNE DRILLING tiennent compte d'un prix de cession de 3,5 millions d'euros en contrepartie d'un actif net n gatif  valu    2,2 millions d'euros se d composant en un actif de 5,2 millions d'euros et en un passif de 7,4 millions d'euros.

ARVERNE GROUP a encaiss  le r glement relatif   la cession de sa filiale en avril 2023. Le produit net figurant dans les comptes Pro Forma s' l ve   5,7 millions d'euros.

6.2. Acquisition du groupe GEORHIN

Aux termes d'un accord conclu le 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalis  l'acquisition de la soci t  m re GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales d tenues   100 % (le Groupe GEORHIN) le 13 mars 2023. Le Groupe GEORHIN est sp cialis  dans le d veloppement de projets g othermiques en France. Le groupe est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche obtenus ou en cours de renouvellement dans diff rentes r gions de France accord s par arr t  minist riel.

Le Groupe GEORHIN a investi des sommes importantes dans la recherche, le forage et la construction d'une centrale de g othermie de surface   Vendenheim (67), repr sentant un co t d'investissement d'environ 100 millions d'euros dont 54 millions d'euros financ s sur fonds propres du Groupe (Compte Courant d'Associ ), le solde d'environ 45 millions d'euros  tant financ  par endettement aupr s d'un pool de banques partenaires de premier rang.

Le groupe GEORHIN a  galement financ , par endettement, des permis d'exploration   hauteur de 17 millions d'euros.

Le groupe GEORHIN fait l'objet d'une proc dure collective,   la suite d'incidents techniques de grande ampleur survenu dans le bassin de Vendenheim, ayant provoqu  l'arr t total de son activit .

En tant que nouvel et unique actionnaire du groupe GEORHIN, la soci t  ARVERNE GROUP aura pour objectif de relayer les efforts de GEORHIN afin de donner toute sa cr dibilit  au projet de Vendenheim aupr s des  lus et des riverains, notamment dans le contexte de crise  nerg tique.

Pour les besoins des Informations Financi res Pro Forma Non Audit es, les comptes consolid s 2022 de GEORHIN ont  t   tablis et int gr s comme si le groupe avait  t  acquis au 1er janvier 2022 pour le compte de r sultat et au 31 d cembre 2022 pour le

bilan. Les Informations financières Pro Forma Non Auditées incluent un prix d'acquisition des titres de GEORHIN pour un montant de 1 euro et un complément de prix de 1,6 million d'euros payable dès le démarrage du premier puit de forage. Un second complément de prix conditionné au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 est prévu. Ce complément de prix est égal au 2/3 du « free cash-flow » annuel généré par l'exploitation de la centrale pendant une durée maximale de 10 ans, dans la limite de 23,8 millions d'euros. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date d'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

L'écart d'acquisition, intégrant ce prix et son premier complément, s'élève à 38 millions d'euros. Il n'a pas encore été affecté dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

Par ailleurs, la dette de GEORHIN, inscrite en compte courant pour un montant de 54 millions d'euros, associée au financement par fonds propres de la centrale de Vendenheim (compte courant de l'actionnaire précédent : La Compagnie des Châteaux) a été cédée à ARVERNE GROUP pour un montant de 1 euro.

La dette bancaire initiale du groupe GEORHIN d'un montant de 62 millions d'euros a été inscrite dans le bilan d'ouverture d'ARVERNE GROUP pour un montant de 17,4 millions d'euros (dont 13,8 millions d'euros de dettes financières non-courantes) conformément au plan de sauvegarde. Le premier complément de prix est également comptabilisé en dettes financières non-courantes à hauteur de 1,6 million d'euros. Les compléments de prix pour le rachat de la dette bancaire, qui sont contractuellement conditionnés au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027, n'ont pas été non comptabilisés car considérés comme non probables à la date d'établissement de l'information Pro Forma.

6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

a) Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, filiale du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de Fonds « la Série B » pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital est souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels ARVERNE GROUP (à hauteur de 20 millions d'euros), Equinor Ventures et Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium. La levée de fonds a pour objet le financement de la campagne d'exploration, la réalisation de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées.

La levée de fonds a généré une entrée de trésorerie nette de 24 millions d'euros. Cette entrée de trésorerie résulte de la différence entre l'apport provenant de la Série B, soit 44 millions d'euros, et le décaissement relatif à la souscription de 20 millions d'euros effectué par le groupe.

En souscrivant à cette nouvelle levée de fonds, le groupe ARVERNE augmente sa participation dans sa filiale de 57,60% à 61,87%. La quote-part de la situation nette revenant au groupe passe de 2,9 millions d'euros à 30,4 millions d'euros.

b) Dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

Lors de la levée de Fonds réalisée par LITHIUM DE FRANCE en octobre 2021 « la Série A », une dette de put avait été constatée dans les comptes consolidés du groupe ARVERNE au profit d'Equinor Ventures. Cette dette de put avait été réévaluée dans les comptes consolidés 2022 du groupe ARVERNE à hauteur de 11,3 millions d'euros. Cette option correspondait à un engagement pour ARVERNE GROUP de racheter les actions d'Equinor Ventures en cas de perte de contrôle du fondateur d'ARVERNE GROUP à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur des titres. Cette dette avait été comptabilisée à hauteur de la juste valeur des actions selon la méthode de l'acquisition anticipée.

En mars 2023, dans le cadre du financement de la Série B de LITHIUM DE FRANCE, un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu, rendant caduque cette option de vente entraînant ainsi l'extinction du passif financier comptabilisé au 31 décembre 2022.

Cette option de vente, comptabilisée en « Autres passifs financiers et dérivés » pour un montant de 11,3 millions d'euros, est donc neutralisée par un ajustement Pro Forma. Ce retraitement vient en diminution de la ligne « Autres passifs financiers et dérivés » du bilan consolidé retraité du groupe ARVERNE en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées (10 millions d'euros) et d'une augmentation des intérêts minoritaires (1,3 millions d'euros).

c) Participations ne donnant pas le contrôle

La décomptabilisation de l'option de vente mentionnée au paragraphe précédent augmente le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 1,3 millions d'euros.

La part de l'augmentation de capital revenant aux minoritaires à la suite de leur souscription à la Série B de LITHIUM DE FRANCE entraîne une augmentation du poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 16,6 millions d'euros.

En somme, le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » évolue à la hausse pour un montant de 17,9 millions d'euros.

6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP

Dans le cadre de l'acquisition du groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de regroupement d'entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions ARVERNE GROUP ou échangeables en actions LITHIUM DE FRANCE d'une valeur nominale de 10 euros par action, en 2 tranches :

Une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros, émise le 3 mars 2023, destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de GEORHIN et le rachat des créances afférentes dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, ainsi que le paiement des dépenses (notamment honoraires de conseil) et débours et autres taxes, jusqu'à un montant de 6 millions d'euros (ii) la souscription d'ARVERNE GROUP à la série B LITHIUM DE FRANCE pour un montant de 5 millions d'euros, (iii) le paiement des frais liés à la mise en place des obligations, le paiement des frais liés à la préparation de la

Fusion et le financement des besoins généraux du Groupe jusqu'au 30 juin 2023 (y compris le financement d'ARVERNE DRILLING Services et de ses Filiales) pour 4 millions d'euros. Cette première tranche a été souscrite par CRESCENDISSIMO et EIFFEL INVESTMENT GROUP, tous deux fondateurs de TRANSITION.

Lors de la réalisation de la Fusion, les titulaires des obligations convertibles sont réputés avoir demandé le remboursement anticipé de cette première tranche par la conversion des obligations en actions nouvelles d'ARVERNE GROUP.

Une deuxième tranche, non encore émise, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription du groupe ARVERNE à la Série B de LITHIUM DE FRANCE.

Dans l'hypothèse où la Fusion interviendrait définitivement après le déblocage de la seconde tranche, celle-ci sera intégralement remboursée en numéraire aux souscripteurs au plus tard à la date de réalisation de la Fusion.

L'opération a été retranscrite dans les Informations Financières Pro Forma par une augmentation de la trésorerie à hauteur de 15 millions d'euros en contrepartie d'une dette financière non courante.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, les Obligations sont présumées être converties en actions ordinaires du nouvel ensemble résultant de la Fusion. L'intégralité des 15 millions d'euros a donc été transférée des dettes financières non courantes aux capitaux propres et donne lieu à émission de 1,5 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 10 euros (dont 0,01 euro de valeur nominale).

7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION

7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION

La société TRANSITION a émis divers bons de souscription dans le cadre de son introduction en bourse :

- 20 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (les « BSAR B ») ou (les « warrants B ») en circulation à un prix unitaire de 0,01 euro ;
- 575 460 bons de souscription de Fondateur (les « BSAR A ») ;
- 7 100 000 bons de souscription supplémentaires (les « Forward Purchase Warrants ») à un prix unitaire de 0,01 euro ;

TRANSITION a déterminé que ces instruments devaient être classés comme des instruments dérivés selon IFRS 9 et devaient être inscrits à leur juste valeur dont la variation est reconnue dans le compte de résultat. La juste valeur des BSAR A et B a été déterminée comme étant nulle dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022. En effet, aucun regroupement d'entreprises n'ayant été annoncé à cette date, les BSAR B ne pouvaient pas être exercés et avaient donc une valeur nulle. Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, ont été valorisés à 0,01 euro dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022.

L'annonce de la Fusion est l'événement déclencheur d'un changement dans l'évaluation des BSAR A et B étant donné que la Fusion rend ces bons de souscription exerçables. Étant donné que la Fusion est supposée avoir lieu le 1er janvier 2022 aux fins du compte de résultat Pro Forma non audité, son annonce est supposée avoir eu lieu au cours de la période comptable précédente et, par conséquent, la réévaluation des warrants est reflétée dans les Informations Financières Pro Forma de TRANSITION avec une contrepartie en réserves consolidées.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma, les BSAR A et les BSAR B sont évalués en fonction du prix de marché des BSAR B (car seuls ces BSAR sont cotés) au 25 mai 2023, soit 0,5 euro par unité.

Les BSAR A et B figurent dans le Bilan Pro Forma dans la rubrique « Autres passifs financiers et dérivés » du passif courant. La contrepartie vient s'imputer sur les résultats accumulés du nouvel ensemble.

Les BSAR A et B deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion et expirent 5 ans après, pour un prix de souscription de 11,50 €. Les BSAR B pourront être remboursés, si le cours est supérieur à 18 €, à compter de la réalisation de la Fusion et dans un délai de 5 ans, au prix unitaire fixé à 0,01 euro.

Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, peuvent être exercés à compter de la publication de l'IBC Notice et jusqu'au 4^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale d'approbation de la Fusion. Les Forward Purchase Warrants n'ayant pas été exercés à la date de réalisation, ils présentent une juste valeur nulle.

7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre

L'IBC étant réputée s'être produite au 1er janvier 2022 pour les besoins de la présentation du compte de résultat, le résultat financier de TRANSITION associé au séquestre des fonds a été neutralisé. Dans l'hypothèse pro forma, la rédemption étant effective et les fonds remboursés au 1^{er} janvier 2022, il n'y a donc pas d'incidence financière dans le compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice pro forma 2022.

8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises

8.1. Opération de PIPE

Pour que la Fusion soit effective, la lettre d'intention signée le 1^{er} février 2023 prévoit que la société TRANSITION devra disposer d'au moins 139 millions d'euros de liquidités (minimum cash condition) avant la date de réalisation de la Fusion. Cette trésorerie inclut les fonds levés lors du PIPE, après exercice des droits de rédemption par les actionnaires de catégorie B.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu des accords de souscription avec les Investisseurs PIPE dans le cadre d'une levée de fonds pour un montant de 130 millions d'euros. Compte tenu du succès de l'opération, l'hypothèse a été prise que des investisseurs complémentaires participeront au PIPE d'ici la date de la Fusion. Pour

l'établissement des pro forma, une hypothèse de levée de fonds de 150 millions d'euros a été retenue. Cette hypothèse correspond à l'émission de 15 millions d'actions nouvelles à un prix unitaire de 10 euros pour un nominal de 0,01 euro. Le PIPE est considéré, pour les besoins du pro forma, comme survenant immédiatement avant la Fusion.

L'opération de PIPE intègre également la conversion des obligations émises par ARVERNE GROUP, à hauteur de 15 millions d'euros, dans le cadre du financement des opérations effectuées par le groupe ARVERNE postérieurement au 31 décembre 2022.

8.2. Exercice du droit de rachat

Les actionnaires historiques de TRANSITION pourront exercer leur droit de rachat (droit de "rédemption") à compter de la date de publication de l'avis d'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant le Rapprochement d'Entreprises (Initial Business Combination Notice) jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le prix de rachat est fixé à 10 euros par action pour les investisseurs titulaires d'actions B, payable en numéraire.

Le taux de rachat n'est pas encore connu à date. Pour les besoins de l'Information Financière Pro Forma Non Auditée, l'analyse a été préparée sur la base d'un taux de rachat fixé à 100 %, soit un total de 20 650 000 Actions de catégorie B et une réduction de la trésorerie corrélative d'un montant de 206,5 millions d'euros.

L'ajustement Pro Forma constaté dans le Bilan Pro Forma Non Audité au 31 décembre 2022 représente les droits de rachat supposés être exercés par 100 % des actionnaires titulaires d'actions de catégorie B. Cela correspond à 20 650 000 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 euro. Compte tenu de leur valeur de remboursement fixée à 10 euros, l'impact se traduit par une réduction de capital à hauteur de 206,5 millions d'euros accompagnée d'une diminution des dettes financières non courantes à hauteur de 206 578 millions d'euros en contrepartie d'une diminution du compte séquestre pour 206 578 millions d'euros.

8.3. Effet de l'opération de Fusion

a) Traitement comptable de la Fusion

La direction de TRANSITION et d'ARVERNE ont caractérisé ensemble l'opération de regroupement d'entreprises afin de déterminer le traitement comptable de la Fusion, notamment en identifiant l'acquéreur comptable au sens de la norme IFRS 3 (§67-7 et B13 – B18).

Compte tenu des informations suivantes, le groupe ARVERNE a été identifié comme acquéreur comptable, bien que d'un point de vue juridique, TRANSITION soit l'entité survivante à la Fusion.

Selon l'analyse effectuée, l'actionnaire majoritaire ainsi que les actionnaires historiques d'ARVERNE GROUP détiendront la plus grande part du capital et des droits de vote dans le nouvel ensemble avec une participation d'environ 53 %, dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Actions B de TRANSITION.

L'accord relatif au Rapprochement d'Entreprises prévoit qu'après la Fusion, le Conseil d'Administration du nouvel ensemble sera présidé par l'actuel président directeur général d'ARVERNE GROUP.

Par ailleurs, le management de la nouvelle entité combinée sera identique au management actuel d'ARVERNE GROUP, et le management de TRANSITION disparaîtra.

Enfin, ARVERNE GROUP représente l'entité la plus importante, tant en termes de chiffre d'affaires que total Actif (hors compte séquestre).

La dénomination de l'entité combinée sera ARVERNE GROUP SA. Le siège social de l'entité combinée (actuellement à Paris) sera transféré à Pau, soit au siège social actuel d'ARVERNE GROUP. Les contrats conclus par TRANSITION ont vocation à être résiliés préalablement à la réalisation de l'Opération. Ceux d'ARVERNE GROUP resteront en vigueur et seront simplement transférés à l'entité combinée.

De plus, l'activité d'ARVERNE GROUP subsistera à la suite de la Fusion alors que celle de TRANSITION cessera.

L'opération de Fusion n'est toutefois pas assimilée à une opération de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3. En application du §B7 de la norme IFRS 3, l'entité TRANSITION ne remplit pas les conditions requises pour être identifiée en tant qu'entreprise. Dès lors, et conformément à la position de l'IFRIC de mars 2013 « *Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* », la Fusion est considérée comme une réorganisation de capital au titre de laquelle le groupe ARVERNE est réputé émettre des titres en contrepartie de biens et de services de TRANSITION, c'est-à-dire son statut d'entité admise aux négociations sur les marchés financiers.

Sur la base d'IFRS 2, la différence observée entre la juste valeur des actions réputées émises et la juste valeur des actifs identifiables correspond au coût présumé du service de cotation fourni par TRANSITION à ARVERNE GROUP et est comptabilisée en diminution du résultat.

La juste valeur des actions de catégorie B et des actions émises lors du PIPE est fixée à 10 euros par action. Les actions ainsi émises seront des actions ordinaires. Compte tenu de l'hypothèse de rédemption des actions de catégorie B (100%), seules les actions émises dans le cadre du PIPE ont été retenues. Les Actions A1, également converties en Actions Ordinaires lors de la Fusion, sont évaluées à 7 euros. En somme, les Actions Ordinaires réputées émises sont valorisées à 162,9 millions d'euros.

Les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 seront converties en Actions Ordinaires après la date de réalisation de la Fusion lorsque le cours de bourse dépassera respectivement 12 euros, 14 euros et 20 euros. Cette condition représente une condition de non-acquisition devant être reflétée dans l'évaluation des actions. Sur la base d'un modèle d'évaluation des options de type Monte-Carlo, à la date d'annonce de l'Opération, les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 réputées émises sont respectivement valorisées à 5,3 euros, 4,8 euros et 3,9 euros, en utilisant les hypothèses suivantes : i) une maturité de 10 ans, (ii) taux sans risque de 3%, (iii) absence de dividende (iv) un prix de l'action de 10€ et (v) une volatilité de 42.5% en ligne avec les comparables cotés de ARVERNE, (vi) une marge de repo de 4% et (vii) une décote d'illiquidité de 30% .

En somme, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe A4 réputées émises sont valorisées à 23,9 millions d'euros.

Les valeurs des actions et des bons de souscription d'actions réputés émis sont uniquement destinées à la préparation de l'Information Financière Pro Forma Non Auditée. Elles peuvent différer sensiblement en fonction des fluctuations du prix des actions ordinaires de la société jusqu'à la date de réalisation de l'IBC.

L'actif net de TRANSITION est évalué à (12) millions d'euros hors PIPE. Ce montant correspond à des capitaux propres négatifs présentant une perte de 1,4 millions d'euros ainsi qu'à la dette relative aux bons de souscription d'actions évaluée à 10,6 millions d'euros.

L'incidence comptable de la Fusion est résumée en suivant :

	Quantité	Valeur	Total k€
Actions Classe A1 convertibles en AO	1 835 556	7.0	12 849
Actions Classe A2	1 835 556	5.3	9 728
Actions Classe A3	1 835 556	4.8	8 811
Actions Classe A4	1 376 667	3.9	5 369
Valeur totale des actions réputées émises		(a)	36 757
Actif net de TRANSITION		(b)	-12 008
Coûts de listing		(b)-(a)	(48 766)

Le coût de listing de 48,8 millions d'euros est comptabilisé en charges externes au compte de résultat pro forma.

b) Reclassement de la trésorerie bloquée

L'ajustement Pro Forma correspond au reclassement de la trésorerie bloquée vers le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comme suit :

	Total k€
Montant des liquidités soumises à restrictions en TRANSITION au 31 décembre 2022	206 578
Rédemption (en considérant 100 % de taux de r�demption)	(206 500)
PIPE	150 000
Tr�sorerie disponible nette de rachat & PIPE, avant co�ts de transaction	150 078
Co�ts de Transaction	(13 140)
Tr�sorerie disponible nette de rachat & PIPE, apr�s co�ts de transaction	136 938

8.4. Co ts de transaction

Les co ts de transaction correspondent aux co ts engag s lors du Rapprochement d'Entreprises. Ils s' l vent   13,1 millions d'euros et comprennent :

- Des commissions bancaires relatives   la lev e de fonds dans le cadre du PIPE ;
- Des honoraires des banques d'affaires dans le cadre de l'op ration de Fusion ;
- Des honoraires aupr s des divers conseils juridiques et financiers.

Les coûts directement attribuables aux actions réputées émises dans le cadre de l'Opération sont comptabilisés en moins des capitaux propres, pour leur montant net d'impôt. Les coûts non directement attribuables à ces opérations figurent au Compte de Résultat Pro Forma.

Compte tenu de la complexité d'affectation des coûts de transaction, la répartition des coûts de transaction a été réalisée au prorata de l'augmentation de capital liée au Rapprochement d'Entreprises sur le total du capital après opération.

Les coûts de transaction sont donc ventilés de la manière suivante :

- 8,5 millions d'euros imputés sur les primes liées au capital ;
- 4,6 millions d'euros inscrits dans la rubrique « Charges externes » du Compte de Résultat Pro Forma.

8.5. Effets fiscaux

Le groupe ARVERNE n'ayant pas généré de bénéfices imposables au titre des exercices antérieurs, aucun impôt différé actif ni aucune incidence fiscale n'est comptabilisée dans ses comptes consolidés historiques. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans les Comptes Pro Forma pour les différences temporaires d'assiette fiscale générées par les ajustements liés à la Fusion.

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie ou dans toute autre juridiction en violation des lois applicables de ladite juridiction.



REALISATION DE NOUVELLES ETAPES IMPORTANTES DANS LE PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT ENTRE TRANSITION S.A. ET ARVERNE GROUP S.A.S. :

- **SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION ENTRE TRANSITION S.A. ET ARVERNE GROUP S.A.S.**
- **APPROBATION PAR L'AMF DU PROSPECTUS DE FUSION**
- **APPROBATION PAR L'AMF DU PROSPECTUS D'ADMISSION « PIPE »**

Paris, le 28 juillet 2023 – Transition S.A. (Euronext Paris : TRAN) (la « **Société** » ou « **Transition** ») annonce la réalisation de nouvelles étapes importantes dans le processus de réalisation du projet de rapprochement d'entreprises (le « **Rapprochement d'Entreprises** »), avec la société Arverne Group S.A.S. (« **Arverne Group** »).

- **Signature du projet de Traité de Fusion**

Transition annonce avoir signé avec Arverne Group un projet de traité de fusion (le « **Traité de Fusion** »), qui fixe les conditions et modalités de la fusion-absorption d'Arverne Group par Transition (la « **Fusion** »), à l'issue de laquelle la Société détiendrait tous les éléments d'actif et de passif d'Arverne Group. A noter qu'à la suite de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, le nom de la Société sera modifié pour devenir « Arverne Group » et le siège social de la Société sera transféré au 2, avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, France (l' « **Entité Fusionnée** »).

- **Objectif de la Fusion**

La Fusion a pour but de créer un acteur majeur sur les marchés français et européen dans le domaine de la transition énergétique, spécialiste de la production de chaleur géothermique et l'extraction de lithium géothermal, totalement intégré le long de toute la chaîne de valeur du sous-sol et qui aura les moyens d'accélérer sa croissance en France et en Europe, au service de la transition énergétique et de la prospérité des territoires.

- **Conditions et modalités de la Fusion**

Les conditions et modalités de la Fusion sont détaillées dans le résumé du Prospectus de Fusion (tel que défini ci-dessous), en Annexe du présent communiqué de presse.

- **Approbation par l'AMF du Prospectus de Fusion et du Prospectus d'Admission « PIPE »**

Transition annonce que l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** ») a approuvé :

- sous le numéro d'approbation 23-331 le prospectus préparé par Transition dans le cadre du projet de Fusion pour les besoins de l'admission à la cotation et aux négociations sur le compartiment

professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris d'un nombre de 18 239 589 actions ordinaires nouvelles à émettre en conséquence de la réalisation de la Fusion (le « **Prospectus de Fusion** »), le résumé du Prospectus de Fusion figurant en Annexe du présent communiqué de presse; et

- sous le numéro d'approbation 23-332 le prospectus préparé par Transition pour les besoins de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris (i) d'un nombre maximum de 9 292 528 actions ordinaires nouvelles à émettre à un prix de souscription de 10,00 euros chacune (prime d'émission incluse) dans le cadre de deux augmentations de capital réalisées par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservées au profit exclusif d'investisseurs identifiés nommément désignés (les « **Augmentations de Capital Initiales** »), et le cas échéant (ii) d'un nombre maximum de 6 887 850 actions ordinaires nouvelles à émettre à un prix de souscription de 10,00 euros chacune (prime d'émission incluse) dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée au profit exclusif d'investisseurs additionnels entrant dans une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (l'« **Augmentation de Capital Additionnelle** » et avec les Augmentations de Capital Initiales, l'« **Augmentation de Capital « PIPE »** ») (le « **Prospectus d'Admission « PIPE »** » ou le « *PIPE* »), étant précisé que l'Augmentation de Capital « PIPE » ne pourra être supérieure à un montant de 133 millions d'euros (prime d'émission incluse), correspondant à l'émission d'un nombre maximum de 13 300 000 actions.

À titre indicatif, le produit brut de l'Augmentation de Capital « *PIPE* » constituée uniquement des Augmentations de Capital Initiales serait d'environ 92 925 280,00 euros et le produit brut maximum de l'Augmentation de Capital « *PIPE* » constituée des Augmentations de Capital Initiales et de l'Augmentation de Capital Additionnelle serait, le cas échéant, d'environ 133 000 000,00 euros.

La souscription des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre des Augmentations de Capital Initiales sera réalisée par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et sera réservée au profit des bénéficiaires dénommés suivants (les « **Investisseurs Identifiés** »), conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, à savoir :

Investisseurs	Type d'investisseurs	Nombre d'actions ordinaires nouvelles à souscrire	Montant de la souscription (en €)
ADEME Investissement SAS	Nouvel Investisseur	3 000 000	30 000 000
Renault (voir ci-dessous)	Nouvel Investisseur	2 580 378	25 803 780
Crédit Mutuel Equity SCR	Nouvel Investisseur	1 500 000	15 000 000
Union Chimique	Nouvel Investisseur	1 000 000	10 000 000
Goldman Sachs Bank Europe SE	Nouvel Investisseur	367 150	3 671 500
Herrenknecht AG	Nouvel Investisseur	200 000	2 000 000
Groupe Idec Invest Innovation S.A.S	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000
SICAV Marignan	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000

SEB Alliance	Nouvel Investisseur	100 000	1 000 000
ESTIMO S.A.	Nouvel Investisseur	25 000	250 000
Société Civile de l'Ermitage Saint-Joseph	Nouvel Investisseur	20 000	200 000
Xavier Caïtucoli ⁽¹⁾⁽³⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000
Erik Maris ⁽²⁾⁽³⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000
Eiffel Essentiel SLP ⁽³⁾	Actionnaire existant	100 000	1 000 000
TOTAL		9 292 528	92 925 280

(1) Ou par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caïtucoli.

(2) Ou par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.

(3) L'investissement des Fondateurs dans le *PIPE* résulterait du produit net de la cession des actions de préférence de catégories A1, A2, A3 et A4 à Renault, et demeure ainsi soumis à l'investissement de Renault dans le *PIPE*, lui-même soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium (tel que défini ci-dessous).

Renault a confirmé à la Société son intention de participer au *PIPE*, à hauteur de 25,8 millions d'euros, au prix de 10,00 € par action ordinaire nouvelle. Cette prise de participation s'inscrirait dans un partenariat stratégique entre Renault et la Société, avec la signature d'un contrat d'approvisionnement en lithium qualité batterie et extrait à partir des activités géothermales menées par le Groupe Arverne et ses filiales (le « **Contrat Lithium** »). L'investissement de Renault dans le *PIPE* reste soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium susvisé.

Des copies du Prospectus de Fusion et du Prospectus d'Admission « *PIPE* » sont disponibles gratuitement au siège social de la Société, situé au 49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.spactransition.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Prospectus de Fusion et le Prospectus d'Admission « *PIPE* » comprennent une description détaillée de Transition, y compris une section décrivant certains facteurs de risques liés à l'Entité Fusionnée, à la Fusion, et à l'Augmentation de Capital « *PIPE* ».

L'approbation du Prospectus de Fusion et du Prospectus d'Admission « *PIPE* » par l'AMF étaient des conditions à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises.

- **Conditions suspensives du Rapprochement d'Entreprises.**

La réalisation de la Fusion demeure subordonnée en particulier à la réalisation des conditions suivantes :

- l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société notamment (i) de la Fusion, (ii) de l'augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires rémunérant la Fusion, et (iii) de l'Augmentation de Capital « *PIPE* » ;
- l'approbation de l'ensemble des stipulations du traité de fusion relatif à la Fusion, en ce compris celles relatives à l'évaluation des actifs apportés et à leur rémunération, par l'assemblée générale des associés d'Arverne Group appelée à se réunir dans le cadre de la Fusion ;

- l'absence de loi, règle, règlement, jugement, décret, injonction ou décision judiciaire ou administrative ayant pour effet de rendre la Fusion ou l'Augmentation de Capital « PIPE » illégal(e) ou d'empêcher leur réalisation de quelque manière que ce soit ;
- la détention par la Société d'un montant de Liquidités Disponibles au moins égal, à la Date de Réalisation, à 130 millions d'euros, le terme « Liquidités Disponibles » correspondant à la somme (i) du montant en principal et intérêts non perçus des fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire bloqué ouvert par la Société auprès de Caisse d'Epargne CEPAC régi par la convention de compte courant Entreprise conclue le 27 septembre 2021 entre la Société Absorbante et Caisse d'Epargne CEPAC après déduction de toute demande de rachat des actions de préférence de catégorie B de la Société dites « Market Shares », (ii) des fonds disponibles le cas échéant détenus par la Société, autres que le compte bancaire bloqué visé au (i); (iii) du produit de l'Augmentation de Capital « PIPE » ; et (iv) du montant nominal des obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 ;
- l'approbation par l'AMF, toujours en vigueur et ne faisant l'objet d'aucun recours, (i) du Prospectus de Fusion et (ii) du Prospectus d'Admission « PIPE » ;
- l'absence, dans le délai de trente (30) jours suivant la publication de l'avis inséré, par chacune des sociétés participant à la Fusion, au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) (ou sur le site internet de la Société ou d'Arverne Group) conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, d'opposition ayant pour objet ou pour effet le remboursement par Arverne Group d'une créance d'un montant supérieur à 2 millions d'euros ou la constitution de garantie par Arverne Group d'un montant supérieur à 2 millions d'euros ;
- la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital « PIPE » ;
- la réalisation définitive de l'apport en nature de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France par certains de ses associés minoritaires en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group.

- **Calendrier envisagé**

Le calendrier envisagé de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises est le suivant :

Dates	Principales étapes
27 juillet 2023	Signature du Traité de Fusion
27 juillet 2023	Approbation par l'AMF du Prospectus de Fusion et du Prospectus d'Admission « <i>PIPE</i> »
28 juillet 2023	Communiqué de presse sur (i) l'approbation du Prospectus de Fusion par l'AMF, (ii) les principaux termes et conditions de la Fusion, et (iii) l'approbation du Prospectus d'Admission « <i>PIPE</i> » par l'AMF Dépôt du Traité de Fusion et des rapports des commissaires à la Fusion auprès des greffes des tribunaux de Paris et de Pau
2 août 2023	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale mixte de Transition
14 septembre 2023	Assemblée générale mixte des actionnaires de Transition
14 septembre 2023	Assemblée générale des associés d'Arverne Group
19 septembre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital « <i>PIPE</i> » - Réalisation de l'Augmentation de Capital « <i>PIPE</i> » Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de la Fusion - Réalisation de la Fusion Conversion des actions de préférence de catégorie A1 en actions ordinaires et des actions de préférence de catégorie B dont le rachat n'a pas été demandé en actions ordinaires
19 octobre 2023	Date limite de réalisation du rachat des actions de préférence de catégorie B, de leur annulation et du paiement du prix de rachat aux des titulaires des actions de préférence de catégorie B ayant demandé le rachat

- **Actionnariat de l'Entité Fusionnée**

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social de la Société à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et en tenant compte de la réalisation de l'Augmentation de Capital « PIPE » (pour un montant de 92 925 280,00 euros constitué uniquement des Augmentations de Capital Initiales) et de l'annulation de 15 246 672 *Market Shares* ayant fait l'objet d'une demande de rachat, sur une base non diluée et sur une base diluée.

Actionnaires	Sur base non diluée ⁽¹⁾				Sur base diluée ⁽⁸⁾		
	Actions ordinaires ⁽⁶⁾	Actions de préférence de catégorie A	% du capital social	% des droits de vote ⁽⁷⁾	Actions ordinaires	% du capital social	% des droits de vote
Arosco ⁽²⁾	8 545 293	-	21,46%	24,58%	8 745 298	18,32%	18,32%
Stokka ⁽³⁾	628 947	-	1,58%	1,81%	778 950	1,63%	1,63%
Autres associés d'Arverne Group	7 526 003	-	18,90%	21,64%	7 586 004	15,89%	15,89%
Total associés d'Arverne Group	16 700 243	-	41,94%	48,03%	17 110 252	35,84%	35,84%
Xavier Caitucoli ⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾	1 482 062	1 455 901	7,38%	4,26%	3 168 568	6,64%	6,64%
Erik Maris ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	468 947	1 455 901	4,83%	1,35%	1 988 787	4,17%	4,17%
Eiffel Essentiel SLP ⁽¹⁰⁾	2 495 178	1 455 901	9,92%	7,18%	4 348 351	9,11%	9,11%
Total Fondateurs (dont conversion des obligations convertibles)	4 446 186	4 367 702	22,14%	12,79%	9 505 706	19,91%	19,91%
Autres <i>Market Shareholders</i>	3 903 328	-	9,80%	11,23%	10 286 661	21,55%	21,55%
ADEME Investissement	3 364 358	340 037	9,30%	9,68%	3 704 395	7,76%	7,76%
Renault ⁽⁹⁾	2 944 736	340 037	8,25%	8,47%	3 284 773	6,88%	6,88%
Autres Investisseurs PIPE	3 412 150	-	8,57%	9,81%	3 412 150	7,15%	7,15%
Total Investisseurs PIPE	9 721 244	680 074	26,12%	27,96%	10 401 318	21,79%	21,79%
Plan d'attribution d'actions gratuites	-	-	0,00%	0,00%	431 045	0,90%	0,90%
Total	34 771 001	5 047 776	100,00%	100,00%	47 734 983	100,00%	100,00%

- (1) En supposant (i) l'absence de conversion d'actions de préférence de catégorie A2, A3 et A4 (étant rappelé que les actions de préférence de catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et (ii) l'absence d'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*.
- (2) Détention par le biais d'Arosco, la holding patrimoniale de M. Pierre Brossolet. M. Pierre Brossolet est bénéficiaire en direct d'actions attribuées gratuitement par Arverne Group.
- (3) Détention par le biais de la holding patrimoniale de M. Sébastien Renaud. M. Sébastien Renaud est bénéficiaire en direct d'actions attribuées gratuitement par Arverne Group.
- (4) Détention par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caitucoli.
- (5) Détention par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.
- (6) En tenant compte (i) du règlement-livraison du PIPE pour un montant de 92 925 280 €, (ii) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* qui ont fait l'objet d'une demande de rachat conformément aux statuts de la Société, (iii) de l'apport en nature de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France par certains de ses associés minoritaires en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (iv) de l'émission immédiatement avant la Fusion de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP. Il est rappelé qu'aucun détenteur de *Forward Purchase Warrants* n'ayant notifié l'exercice de ses *Forward Purchase Warrants* dans le délai requis, les *Forward Purchase Warrants* sont devenus caducs.
- (7) À l'exclusion des actions de préférence de catégorie A2, A3 et A4 qui ne donnent pas de droit de vote.
- (8) En supposant la conversion de la totalité des actions de préférence de catégorie A2, A3 et A4 (étant rappelé que les actions de préférence de catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.
- (9) L'investissement de Renault dans le PIPE reste soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.
- (10) L'investissement des Fondateurs dans le PIPE résulterait du produit net de la cession des actions de préférence de catégorie A1, A2, A3 et A4 à Renault, et demeure ainsi soumis à l'investissement de Renault dans le PIPE, lui-même soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.

- **Gouvernance :**

À la suite du Rapprochement d'Entreprises, le conseil d'administration de l'Entité Fusionnée sera composé de 8 membres, comme suit :

- Pierre Brossollet, Président-directeur général,
- Xavier Caïtuoli, administrateur,
- Karine Mèrère, représentante d'ADEME Investissement, administrateur,
- Tiphaine Auzière, administratrice indépendante,
- Colette Lewiner, représentante de Cowin, administrateur indépendant,
- Françoise Malrieu, administratrice indépendante,
- Karine Charbonnier, administratrice indépendante,
- Frédéric Houssay, représentant d'Arosco, administrateur.

M. Pierre Brossollet, actuellement Président d'Arverne Group, sera nommé Président-Directeur général lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Monsieur Sébastien Renaud, dirigeant non-mandataire social d'Arverne Group, sera nommé directeur général délégué lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises.

Il a également été convenu entre Renault et Transition qu'à la suite du Rapprochement d'Entreprises, Renault serait désigné comme membre du Conseil d'administration de l'Entité Fusionnée, représenté par un représentant permanent, ou aura le droit de désigner un membre du Conseil d'administration, suite à la confirmation de sa participation au *PIPE*.

- **Informations Financières Consolidées Pro Forma**

Le Prospectus de Fusion et le Prospectus d'Admission « *PIPE* » intègrent des informations financières consolidées *pro forma* non auditées préparées par la Société consistant en (i) un compte de résultat consolidé *pro forma* non audité pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 et (ii) un bilan consolidé *pro forma* non audité au 31 décembre 2022 (les « **Informations Financières Consolidées Pro Forma** »). Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont pour but d'illustrer les effets significatifs que le Rapprochement d'Entreprises, l'Augmentation de Capital « *PIPE* » ainsi que les opérations d'acquisition, de cession et de financement réalisées par Arverne Group (ensemble avec le Rapprochement d'Entreprises et l'Augmentation de Capital « *PIPE* », les « **Opérations** ») auraient eu sur la Société (i) sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 si les Opérations avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat consolidé *pro forma* non audité, et (ii) au 31 décembre 2022, si les Opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du bilan consolidé *pro forma* non audité.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont été présentées à titre illustratif uniquement et ne sont pas nécessairement indicatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si les Opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Consolidées Pro Forma peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble après le Rapprochement d'Entreprises et l'Augmentation de Capital « *PIPE* ».

Avis important

La distribution de ce document peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Ce communiqué de presse est fourni à titre d'information uniquement. Il ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme constituant une offre au public de valeurs mobilières, ni une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris la France.

Espace économique européen - France

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers par Transition, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

Des copies du Prospectus de Fusion et une copie du Prospectus d'Admission « PIPE » approuvés par l'AMF en date du 27 juillet 2023 respectivement sous le numéro 23-331 et 23-332, sont disponibles gratuitement au siège social de la Société, situé au 49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.spactransition.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Le Prospectus de Fusion et le Prospectus d'Admission « PIPE » comprendront une description détaillée de Transition, y compris une section décrivant certains facteurs de risques liés à l'Entité Fusionnée, à la Fusion, et à l'Augmentation de Capital « PIPE ». L'approbation du Prospectus de Fusion et du Prospectus d'Admission « PIPE » par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres Transition couverts par ces prospectus.

Les investisseurs ne peuvent souscrire ou acquérir des titres dont il est question dans le présent communiqué, si ce n'est sur la base des informations contenues selon le cas applicable dans le Prospectus de Fusion et dans le Prospectus d'Admission « PIPE ».

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les titres de Transition admis aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sont destinés uniquement aux Investisseurs Qualifiés, tel que défini dans le règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier.

Royaume-Uni

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce communiqué ne peut être distribué et n'est destiné qu'aux personnes (a) qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni par l'EUWA et (b) (i) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 », telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) à des « high net worth entities », « unincorporated associations » ou autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement*

transmis conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes sont ci-après dénommées les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une Personne Concernée ne peut agir sur la base de ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce communiqué fait référence ne pourra être réalisé que par les seules Personnes Concernées. Les personnes distribuant ce communiqué doivent s'assurer qu'une telle distribution est légalement autorisée.

États-Unis d'Amérique

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers de Transition aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les titres financiers de Transition n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et que Transition n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de titres financiers aux Etats-Unis.

Canada

Le présent communiqué et l'information qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre au public en vue de souscrire ou de vendre, ni une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, de titres financiers Transition dans une province ou un territoire du Canada. Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus au Canada en l'absence de prospectus enregistrant lesdits titres financiers dans les provinces et territoires concernés du Canada ou de dispense de prospectus conformément à la réglementation boursière applicable au Canada, étant précisé que les titres financiers de Transition n'ont pas été et ne seront pas enregistrés dans le cadre d'un prospectus en application de la réglementation boursière applicable de toute province ou tout territoire du Canada et Transition n'a pas l'intention de procéder à un tel enregistrement de ses titres financiers ni à une offre au public de titres financiers au Canada.

Cette annonce n'est pas faite et des copies de celle-ci ne peuvent être distribuées ou envoyées, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Information du public

Les investisseurs potentiels dans Transition sont invités à consulter le Prospectus de Fusion et le Prospectus d'Admission « PIPE » avant de prendre une décision d'investissement afin de bien comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres Transition. En particulier, Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus de Fusion et dans le Prospectus d'Admission « PIPE » approuvés par l'AMF le 27 juillet 2023. Des copies du Prospectus de Fusion et une copie du Prospectus d'Admission « PIPE » approuvés par l'AMF en date du 27 juillet 2023 respectivement sous le numéro 23-331 et 23-332, sont disponibles gratuitement au siège social de la Société, situé au 49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.spactransition.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie ou dans toute autre juridiction en violation des lois applicables de ladite juridiction.

ANNEXE Résumé du Prospectus de Fusion

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

A – Introduction et avertissements

Le présent prospectus (le « **Prospectus** ») concerne, à l'issue de la réalisation de la fusion-absorption d'Arverne Group (société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est sis 2 avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 850 295 957) (« **Arverne Group** ») par Transition (cf. détails *infra*) (« **Transition** », la « **Société** », « **nous** », « **notre** », « **nos** », « **nous-mêmes** »), la Société étant l'entité résultante de cette opération (le « **Rapprochement d'Entreprises** ») dont la date de réalisation prévue est le 19 septembre 2023 (ou toute autre date qui serait convenue entre la Société et Arverne Group) (la « **Date de Réalisation** »), l'admission à la cotation et aux négociations sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris de 18 239 589 actions ordinaires émises au profit des actionnaires d'Arverne Group en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises à la Date de Réalisation (ensemble, les « **Actions Ordinaires** »). Chacune des Actions Ordinaires sera émise à une valeur nominale de 0,01 € et sera cotée et négociée sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code « **ISIN** » (*International Securities Identification Number*) FRO01400JWR8 (Mnémonique ARVEN). Le Prospectus a été approuvé sous le numéro 23-331 le 27 juillet 2023 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en qualité d'autorité compétente en vertu de l'article 31 du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Les coordonnées de l'AMF sont les suivantes : téléphone +33153456000, adresse 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France, www.amf-france.org.

Avis aux lecteurs : Le présent résumé ne doit être lu que comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires doit être fondée sur un examen, par l'investisseur, du présent Prospectus dans son ensemble et non sur le seul examen du présent résumé, étant précisé que les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement. Lorsqu'une action relative aux informations contenues dans le Prospectus est intentée devant un tribunal d'un État membre de l'Espace économique européen (l'« **EEE** », chaque Etat membre de l'EEE étant un « **État membre** »), le plaignant est susceptible, en vertu de la législation nationale des États membres ou des pays qui sont parties à l'accord sur l'EEE, d'avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile relative au présent résumé n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté ledit résumé, y compris sa traduction, et uniquement si, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du présent Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas des informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

B – Informations clés sur l'émetteur

B.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

Informations sur l'émetteur – Transition, société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est sis 49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 895 395 622. Son numéro d'identifiant d'entité juridique (LEI) est : 894500FOM6WHY0KFW309. À la suite de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, le nom de la Société sera modifié pour devenir « Arverne Group » et le siège social de la Société sera transféré au 2 avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau. La Société a été constituée par MM. Xavier Caïtucoli et Erik Maris, agissant chacun par l'intermédiaire et pour le compte de leurs entités affiliées contrôlées dénommées respectivement Crescendix (ou toute entité contrôlée par Crescendix) et Schuman Invest, et par Eiffel Essentiel SLP (ensemble, les « **Fondateurs** » ou « **Founders** »). La Société a réalisé, le 22 juin 2021, une introduction en bourse d'unités constituées d'actions de catégorie B (les « **Market Shares** ») et de warrants de catégorie B (les « **Market Warrants** ») (ensemble, les « **Market Units** »), levant un montant brut de 206 500 000 €. La Société a également reçu de la part des Fondateurs environ 5,7 millions € provenant de l'émission d'unités constituées d'actions de catégorie A (les « **Founders' Shares** ») et de warrants de catégorie A (les « **Founders' Warrants** ») (ensemble, les « **Founders' Units** »).

Le Rapprochement d'Entreprises a été approuvé par le conseil d'administration de Transition (le « **Conseil d'Administration** ») le 14 juin 2023, par un vote favorable de la majorité des membres constituant le Conseil d'Administration (étant précisé que M. Xavier Caïtucoli et M. Fabrice Dumonteil (Président d'Eiffel Investment Group, société de gestion du fonds Eiffel Essentiel SLP) n'ont pris part ni aux délibérations ni au vote conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF relatives à la déontologie de l'administrateur, du fait de l'octroi, en février 2023, au profit d'Arverne Group d'un financement de type « *bridge to equity* », sous la forme d'obligations convertibles en actions Arverne Group ou échangeables en actions Lithium de France, en deux tranches d'un montant total de trente millions euros (30 000 000 €) de la part de M. Xavier Caïtucoli (à travers une structure qu'il contrôle) et d'Eiffel Essentiel SLP, lesdits fondateurs de la Société ayant potentiellement des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et administrateurs de la Société, ce qui a pu créer un conflit d'intérêts quant au choix d'Arverne Group comme cible pour effectuer le Rapprochement d'Entreprises), en ce compris l'approbation de la majorité des membres indépendants constituant le Conseil d'Administration (la « **Majorité Requisite** »). Le Rapprochement d'Entreprises a également été approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires détenteurs des *Market Shares* (les « **Market Shareholders** ») qui s'est tenue le 26 juillet 2023, par un vote à la majorité des deux tiers (l'« **Assemblée Spéciale** »).

Principales activités de Transition jusqu'au Rapprochement d'Entreprises – La Société a été constituée avec pour objet d'acquérir une ou plusieurs entreprises et/ou sociétés ayant leurs activités principales dans le secteur de la transition énergétique et un siège commercial en Europe par le biais d'une opération de fusion, d'échange d'actions, d'achat d'actions, d'acquisition d'actifs, de réorganisation ou d'une autre opération similaire. Les principales activités de la Société se sont limitées à des activités d'organisation, y compris l'identification de sociétés cibles potentielles, l'évaluation d'Arverne Group et la négociation de la documentation de transaction, ainsi que la préparation d'une offre d'Actions Ordinaires nouvelles de la Société à émettre à un prix de souscription de 10,00 € (prime d'émission incluse) à certaines personnes identifiées et, potentiellement, à certaines catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (le « **PIPE** »). Dans le cadre du *PIPE*, la Société et Arverne Group ont conclu des contrats de souscription avec des investisseurs (ensemble, les « **Investisseurs PIPE** ») pour un montant total de 64 121 500 € à la date du présent Prospectus (ce montant pouvant atteindre 92 925 280 € en cas de confirmation de l'investissement de Renault SAS). L'activité de la Société avant le Rapprochement d'Entreprises est décrite dans le Rapport Financier Annuel 2022 qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus.

Principales activités de la Société après le Rapprochement d'Entreprises – Après le Rapprochement d'Entreprises, la Société intègrera les activités d'Arverne Group, spécialiste de la valorisation énergétique des ressources du sous-sol notamment dans les secteurs de la géothermie et de l'extraction de lithium. Le savoir-faire du Groupe réside dans son expertise en géosciences et sa maîtrise des opérations d'exploration et de forage, qui lui permettent d'accéder à des ressources souterraines inexploitées afin de les transformer en énergie renouvelable (chaleur géothermale) et d'extraire des minéraux indispensables à l'industrie des batteries électriques

(lithium bas carbone géothermal). A la date du présent Prospectus, le chiffre d'affaires généré par le Groupe est uniquement associé aux activités de forage, les filiales qui commercialiseront la chaleur et le lithium étant en phase d'investissement.

Principaux actionnaires de la Société avant le Rapprochement d'Entreprises – Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote dans la Société à la date du présent Prospectus (c'est-à-dire avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et l'annulation des *Market Shares* dont le rachat a été demandé (les « *Market Shares* Rachetables ») par les détenteurs de *Market Shares* (les « *Market Shareholders Retrayants* »)), concernant les actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société.

Actionnaires	Sur base non diluée				Market Shares	% du capital social	% des droits de vote ⁽²⁾	Sur base diluée ⁽¹⁾		
	Founders' Shares							Actions Ordinaires	% du capital social	% des droits de vote
	Actions de catégorie A1	Actions de catégorie A2	Actions de catégorie A3	Actions de catégorie A4						
Xavier Caïtuoli ⁽³⁾	611 852	611 851	611 852	458 889	500 000	10,15%	4,94%	3 025 050	8,74%	8,74%
Erik Maris ⁽⁴⁾	611 852	611 851	611 852	458 889	-	8,33%	2,72%	2 358 384	6,81%	6,81%
Eiffel Essentiel SLP	611 852	611 851	611 852	458 889	1 000 000	11,97%	7,17%	3 691 717	10,67%	10,67%
Founders	1 835 556	1 835 553	1 835 556	1 376 667	1 500 000	30,45%	14,83%	9 075 151	26,22%	26,22%
Sycomore Asset Management	-	-	-	-	1 900 000	6,90%	8,45%	2 533 333	7,32%	7,32%
JP Morgan Chase & Co. ⁽⁵⁾	-	-	-	-	5 371 958	19,51%	23,89%	5 371 958	15,52%	15,52%
BlueCrest Capital Management Limited ⁽⁶⁾	-	-	-	-	2 370 176	8,61%	10,54%	2 370 176	6,85%	6,85%
Autres <i>Market Shareholders</i>	-	-	-	-	9 507 866	34,53%	42,28%	15 257 864	44,09%	44,09%
Total	1 835 556	1 835 553	1 835 556	1 376 667	20 650 000	100%	100%	34 608 482	100%	100%

(1) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* et des *Market Shares* en Actions Ordinaires et l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants* par leurs détenteurs. Aucun détenteur de *Forward Purchase Warrants* n'ayant notifié l'exercice de ses *Forward Purchase Warrants* dans le délai requis, les *Forward Purchase Warrants* sont devenus caducs.

(2) À l'exclusion des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 qui ne donnent pas de droit de vote.

(3) Détention par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix), société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Xavier Caïtuoli.

(4) Détention par le biais de Schuman Invest, société par actions simplifiée de droit français dont les actions sont détenues à 100% directement par M. Erik Maris.

(5) Il est précisé que la détention de JP Morgan Chase & Co est celle qui ressort de la déclaration de franchissement de seuil en date du 19 avril 2023.

(6) Il est précisé que la détention de BlueCrest Capital Management Limited est celle qui ressort de la déclaration de franchissement de seuil en date du 19 avril 2023.

Actionnaires principaux détenant le contrôle d'Arverne Group – Arverne Group est Contrôlée par M. Pierre Brossollet, indirectement par le biais de sa société holding patrimoniale Arosco. Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social d'Arverne Group, sur une base non diluée, à la date du présent Prospectus (à savoir, avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et du *PIPE*) :

Actionnaires	Actions Ordinaires	% du capital social	% des droits de vote
Pierre Brossollet ⁽¹⁾	1 222 800	56,22 %	56,22%
Piccolo	217 700	10,01 %	10,01 %
New Essence	180 000	8,28 %	8,28 %
Alhia Green	112 900	5,19 %	5,19 %
Groupe Elanje	112 300	5,16 %	5,16 %
Autres actionnaires	329 500	15,15 %	15,15 %
Total	2 175 200	100,00 %	100,00 %

(1) Détention par le biais d'Arosco, la holding patrimoniale de M. Pierre Brossollet. M. Pierre Brossollet est bénéficiaire en direct des actions attribuées gratuitement par Arverne Group.

Actionnaires principaux détenant le contrôle de la Société après le Rapprochement d'Entreprises – Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social de la Société à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises et en tenant compte de la réalisation du *PIPE* (pour un montant de 93 millions €), et de l'annulation des *Market Shares* Rachetables :

Actionnaires	Sur base non diluée ⁽¹⁾				Sur base diluée ⁽⁸⁾		
	Actions Ordinaires ⁽⁶⁾	Founders' Shares	% du capital social	% des droits de vote ⁽⁷⁾	Actions Ordinaires	% du capital social	% des droits de vote

Pierre Brossollet ⁽²⁾	8 545 293	-	21,46%	24,58%	8 745 298	18,32%	18,32%
Sébastien Renaud ⁽³⁾	628 947	-	1,58%	1,81%	778 950	1,63%	1,63%
Autres associés d'Arverne Group	7 526 003	-	18,90%	21,64%	7 586 004	15,89%	15,89%
<i>Associés d'Arverne Group</i>	<i>16 700 243</i>	<i>-</i>	<i>41,94%</i>	<i>48,03%</i>	<i>17 110 252</i>	<i>35,84%</i>	<i>35,84%</i>
Xavier Caïtucoli ⁽⁴⁾	1 482 062	1 455 901	7,38%	4,26%	3 168 568	6,64%	6,64%
Erik Maris ⁽⁵⁾	468 947	1 455 901	4,83%	1,35%	1 988 787	4,17%	4,17%
Eiffel Essentiel SLP	2 495 178	1 455 901	9,92%	7,18%	4 348 351	9,11%	9,11%
<i>Fondateurs (dont conversion des obligations convertibles)</i>	<i>4 446 186</i>	<i>4 367 702</i>	<i>22,14%</i>	<i>12,79%</i>	<i>9 505 707</i>	<i>19,91%</i>	<i>19,91%</i>
<i>Autres Market Shareholders</i>	<i>3 903 328</i>	<i>-</i>	<i>9,80%</i>	<i>11,23%</i>	<i>10 286 661</i>	<i>21,55%</i>	<i>21,55%</i>
ADEME Investissement SAS	3 364 358	340 037	9,30%	9,68%	3 704 395	7,76%	7,76%
Renault SAS ⁽⁹⁾	2 944 736	340 037	8,25%	8,47%	3 284 773	6,88%	6,88%
Autres Investisseurs PIPE	3 412 150	-	8,57%	9,81%	3 412 150	7,15%	7,15%
Plan d'attribution gratuites d'actions	-	-	0,00%	0,00%	431 045	0,90%	0,90%
Total	34 771 001	5 047 776	100,00%	100,00%	47 734 983	100,00%	100,00%

- (1) En supposant (i) l'absence de conversion de *Founders' Shares* de Catégorie A2, de *Founders' Shares* de Catégorie A3 et de *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en Actions Ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et (ii) l'absence d'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*.
- (2) Détention par le biais d'Arosco, la holding patrimoniale de M. Pierre Brossollet. M. Pierre Brossollet est bénéficiaire en direct des actions attribuées gratuitement par Arverne Group.
- (3) Détention par le biais de la holding patrimoniale de M. Sébastien Renaud. M. Sébastien Renaud est bénéficiaire en direct des actions attribuées gratuitement par Arverne Group.
- (4) Détention par le biais de Crescendix (ou une entité contrôlée par Crescendix) (voir ci-dessus).
- (5) Détention par le biais de Schuman Invest (voir ci-dessus).
- (6) En tenant compte (i) du règlement-livraison du PIPE pour un montant de 92 925 280 €, (ii) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* rachetables, (iii) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (iv) de l'émission immédiatement avant la Fusion de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caïtucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP. Il est rappelé qu'aucun détenteur de *Forward Purchase Warrants* n'ayant notifié l'exercice de ses *Forward Purchase Warrants* dans le délai requis, les *Forward Purchase Warrants* sont devenus caducs.
- (7) À l'exclusion des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 qui ne donnent pas de droit de vote.
- (8) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en Actions Ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.
- (9) La prise de participation de Renault Group s'inscrirait dans un partenariat stratégique entre Renault Group et la Société, avec la signature d'un contrat d'approvisionnement en lithium qualité batterie extrait à partir des activités géothermales menées par le Groupe Arverne et ses filiales (le « **Contrat Lithium** »). L'investissement de Renault Group dans le PIPE reste soumis à la signature (i) d'un contrat de souscription avec la Société et (ii) du Contrat Lithium.

Le Rapprochement d'Entreprises aura pour conséquence la dissolution d'Arverne Group. Immédiatement après le Rapprochement d'Entreprises, en tenant compte des demandes de rachat de *Market Shares* reçues par la Société et du montant définitif du PIPE, qui pourrait se situer entre 64 121 500 € et 133 000 000 €, Arosco, actionnaire actuel d'Arverne Group, détiendrait (i) approximativement entre 19% et 23% du capital de l'entité issue de la fusion (l'« **Entité Fusionnée** ») sur une base non-diluée, (ii) approximativement entre 17% et 19% du capital de l'Entité Fusionnée sur une base diluée, (iii) approximativement entre 22% et 27% des droits de vote de l'Entité Fusionnée sur une base non-diluée, et (iv) approximativement entre 17% et 19% des droits de vote de l'Entité Fusionnée sur une base diluée.

Principaux dirigeants – À la suite du Rapprochement d'Entreprises, le conseil d'administration de l'Entité Fusionnée sera composé de 8 membres, comme suit :

- Pierre Brossollet, Président-directeur général,
- Karine Mèrère, représentante d'ADEME Investissement, administrateur,
- Colette Lewiner, représentante de Cowin, administrateur indépendant,
- Karine Charbonnier, administratrice indépendante,
- Xavier Caïtucoli, administrateur,
- Tiphaine Auzière, administratrice indépendante,
- Françoise Malrieu, administratrice indépendante,
- Frédéric Houssay, représentant d'Arosco, administrateur.

M. Pierre Brossollet, actuellement Président d'Arverne Group, sera nommé Président-Directeur général lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Monsieur Sébastien Renaud, dirigeant non mandataire social d'Arverne Group, sera nommé directeur général délégué lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Il a également été convenu entre Renault Group et Transition qu'à la suite du Rapprochement d'Entreprises, Renault SAS serait désigné comme membre du Conseil d'administration de l'Entité Fusionnée, représenté par un représentant permanent, ou aura le droit de désigner un membre du Conseil d'administration, en cas de confirmation de sa participation au PIPE.

Contrôleurs légaux des comptes –Deloitte & Associés (6 place de la Pyramide, Paris La Défense Cedex, 92908 Paris, France, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, représentée par M. François Buzy) est le commissaire aux comptes titulaire de la Société. KPMG (Tour Eqho Cs 60055 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre), représentée par M. Nicolas Castagnet, sera proposée d’être nommée co-commissaire aux comptes titulaire lors de l’assemblée générale mixte dont la tenue est prévue le 14 septembre 2023 (ou de toute assemblée générale mixte ultérieure convoquée pour voter sur le même ordre du jour) (l’« **Assemblée Générale Mixte** »).

B.2 – Quelles sont les informations financières clés concernant l’émetteur ?

Indicateurs clés de performance. La société suit principalement le Chiffre d’Affaires, l’EBITDA courant, l’endettement financier net et le niveau de CAPEX comme indicateur de performance.

Chiffre d’affaires et EBITDA Courant

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>En milliers d’euros</i>	(12 mois)	(12 mois)	(20 mois)
Chiffre d’affaires.....	10 717	12 613	4 496
Résultat opérationnel courant.....	(2 667)	(2 411)	(3 515)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d’utilisation	1 968	1 635	1 472
EBITDA Courant	(699)	(776)	(2 044)

L’EBITDA courant est calculé à partir du résultat opérationnel courant duquel sont retraitées les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d’utilisation. L’EBITDA courant exclut donc les autres produits et charges non courants.

Endettement financier net

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>En milliers d’euros</i>	(12 mois)	(12 mois)	(20 mois)
Emprunts financiers.....	(5 116)	(7 503)	(7 023)
Dette de loyer.....	(49)	(172)	(15)
Intérêts courus	(12)	(7)	(4)
Endettement financier brut.....	(5 177)	(7 682)	(7 042)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	2 787	1 072
Endettement financier net*.....	(2 012)	(4 895)	(5 970)

L’endettement financier net correspond au total des emprunts et dettes financières, y compris dette de loyers, diminués du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

CAPEX

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>En milliers d’euros</i>	(12 mois)	(12 mois)	(20 mois)
Acquisition d’immobilisations corporelles et incorporelles	1 170	1 115	324
Dépenses de développement capitalisées	3 978	558	21
Total CAPEX	5 148	1 672	346

Les investissements bruts correspondent aux acquisitions d’immobilisations corporelles et incorporelles et des dépenses de développements capitalisées. **Sélection d’informations historiques clés concernant Arverne Group.** La Société n’ayant eu aucune activité opérationnelle au cours de la période écoulée entre sa constitution et le 31 décembre 2022, un examen de la situation financière et du résultat de la Société n’a pas été jugé pertinent et n’est donc pas présenté. Les tableaux qui suivent concernent exclusivement Arverne Group et ses filiales, et sont extraits des états financiers consolidés audités d’Arverne Group relatifs à son exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021 et à son exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, établis selon les normes IFRS.

Compte de résultat

	Exercice clos au 31 décembre	
<i>En milliers d’euros</i>	2022	2021
Chiffre d’affaires.....	10 717	12 613
Résultat opérationnel courant.....	(2 667)	(2 411)
Résultat net total.....	(1 875)	(2 461)

Part du groupe	(1 646)	(2 382)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)	(79)
Bilan		
	Exercice clos au 31 décembre	
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
ACTIF		
Actifs non-courants	11 180	9 068
Actifs courants.....	9 521	8 817
TOTAL ACTIF	20 701	17 884
PASSIF		
Capitaux Propres – part du groupe.....	(5 644)	3 140
TOTAL Capitaux Propres	(4 896)	3 273
Passifs non-courants.....	2 290	4 597
Passifs courants.....	23 307	10 014
TOTAL PASSIF	20 701	17 884
Tableau des flux de trésorerie		
	Exercice clos au 31 décembre	
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(1 061)	(273)
Trésorerie nette liées aux activités d'investissements	(4 187)	(1 632)
Trésorerie nette liées aux activités de financement	5 445	3 491

Informations financières pro forma. Les informations financières consolidées pro forma non auditées ci-dessous préparées par la Société consistent en (i) un compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 et (ii) un bilan consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2022 (les « **Informations Financières Consolidées Pro Forma** »). Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont pour but d'illustrer les effets significatifs que le Rapprochement d'Entreprises, le *PIPE* ainsi que les opérations d'acquisition, de cession et de financement réalisées par Arverne Group (ensemble avec le Rapprochement d'Entreprises et le *PIPE*, les « **Opérations** ») auraient eus sur la Société (i) sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 si les Opérations avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat consolidé pro forma non audité, et (ii) au 31 décembre 2022, si les Opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du bilan consolidé pro forma non audité. Les Informations Financières Consolidées Pro Forma ont été présentées à titre illustratif uniquement et ne sont pas nécessairement indicatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si les Opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Consolidées Pro Forma peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble après le Rapprochement d'Entreprises et le *PIPE*.

Compte de résultat

	Exercice clos au 31 décembre 2022	
<i>En milliers d'euros</i>	Proforma	
Chiffre d'affaires.....	11 425	
Résultat opérationnel courant.....	(75 677)	
Résultat net total.....	(67 733)	
Part du groupe	(67 504)	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)	
Bilan		
	Exercice clos au 31 décembre 2022	
<i>En milliers d'euros</i>	Proforma	

ACTIF	
Actifs non-courants	59 032
Actifs courants.....	191 144
TOTAL ACTIF	250 177
PASSIF	
Capitaux Propres – part du groupe	156 241
TOTAL Capitaux Propres	174 480
Passifs non-courants.....	43 655
Passifs courants.....	32 041

B.3 – Quels sont les risques clés qui sont spécifiques à la Société ?

Les risques présentés ci-dessous sont les principaux risques spécifiques à la Société à la suite de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, c'est-à-dire après le transfert de l'activité d'Arverne Group et de la totalité de ses actifs et passifs, sur la base des risques dont la direction d'Arverne Group a connaissance au moment du présent Prospectus.

Risques
Risques liés au secteur d'activité du Groupe
Les activités du Groupe sont susceptibles de créer certaines nuisances et pollutions pour la population locale ou de générer des risques de sismicité ce qui pourrait générer une opposition des populations locales et des collectivités territoriales sur les projets du Groupe.
L'activité du Groupe pourrait conduire à une pollution des sols et sous-sols qui aurait un impact négatif significatif sur l'activité, l'image et la situation financière du Groupe.
La conception par le Groupe d'un puits de forage et/ou l'exploitation de sites de géothermie pourraient potentiellement générer des risques de désordres géomécaniques en profondeur et en surface, de natures et d'origine diverses.
Risques opérationnels liés à l'activité du Groupe
Tout risque d'erreur dans la prise puis l'analyse des données pourrait entraîner des retards dans l'exploration puis l'exploitation des ressources identifiées par le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur son développement commercial et sa situation financière.
Le Groupe pourrait se retrouver dépendant de l'un de ses fournisseurs et sous-traitants dont les défauts, réductions et interruptions d'approvisionnements pourraient impacter la capacité du Groupe à réaliser ses projets de forages dans les temps impartis et de manière compétitive.
Risques légaux et réglementaires
Toute remise en cause ou évolution défavorable des politiques publiques incitatives et réglementations régissant une branche d'activité du Groupe pourrait avoir une incidence sur le développement de ce pan d'activité et en conséquence un effet négatif significatif sur la situation financière du Groupe.
L'absence de maintien ou de renouvellement des permis, licences et autorisations nécessaires à l'exercice par le Groupe de ses activités ou à l'implantation de ses installations pourrait entraîner une perte de compétitivité de certaines activités du Groupe et l'inciter en conséquence à revoir sa stratégie globale.

C – Informations clés sur les Valeurs Mobilières

C.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des Valeurs Mobilières ?

Nature et catégorie des valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. – Les valeurs mobilières qui font l'objet de l'admission aux négociations envisagée par le Prospectus sont des actions ordinaires, toutes de la même catégorie, à émettre en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises (ISIN : FR001400JWR8) (Mnémorique ARVEN).

Devise de l'émission des valeurs mobilières : Euro (€).

Nombre et valeur nominale des Actions Ordinaires émises : À la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 275 333,32 €, et il est divisé en 6 883 332 *Founders' Shares* intégralement libérées, réparties en 1 835 556 actions de préférence de catégorie A1 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A1** »), 1 835 553 actions de préférence de catégorie A2 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A2** »), 1 835 556 actions de préférence de catégorie A3 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A3** ») et 1 376 667 actions de préférence de catégorie A4 intégralement libérées (les « **Founders' Shares de Catégorie A4** »), et 20 650 000 *Market Shares* intégralement libérées (chacune de ces actions ayant une valeur nominale de 0,01 €). Par ailleurs, à la date du présent Prospectus, les valeurs mobilières suivantes sont en circulation : 575 460 bons de souscription d'Actions Ordinaires de la Société rachetables (les « **Founders' Warrants** ») et 20 650 000 bons de souscription d'Actions Ordinaires de la Société rachetables (les « **Market Warrants** »).

Concomitamment à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises, (i) chacune des 1 835 556 *Founders' Shares* de Catégorie A1 et (ii) chacune des *Market Shares* qui ne sont pas des *Market Shares* Rachetables seront automatiquement converties en une Action Ordinaire de la Société.

Immédiatement après le PIPE et le Rapprochement d'Entreprises, et en supposant (i) le rachat et l'annulation de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables et (ii) l'émission de 9 292 528 Actions Ordinaires nouvelles dans le cadre du PIPE, le capital social de la Société s'élèvera à 398 187,77€, et sera divisé en (i) 34 771 001 Actions

Ordinaires, (ii) 1 835 553 *Founders' Shares* de Catégorie A2, 1 835 556 *Founders' Shares* de Catégorie A3, 1 376 667 *Founders' Shares* de Catégorie A4 (chacune de ces actions ayant une valeur nominale de 0,01 €).

Droits attachés aux Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires émises en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises seront de la même catégorie et bénéficieront des mêmes droits que celles issues de la conversion des *Market Shares* et des *Founders' Shares*, à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. Elles porteront jouissance courante et donneront à leurs détenteurs, à compter de leur livraison, tous les droits conférés aux Actions Ordinaires. Les principaux droits attachés aux dites Actions Ordinaires seront les suivants :

- **Forme** : les Actions Ordinaires peuvent être détenues au nominatif ou au porteur, au choix du détenteur.
- **Droits aux dividendes** : les détenteurs d'Actions Ordinaires nouvelles auront droit aux dividendes à compter de leur date d'émission et bénéficieront de toutes les distributions décidées par la Société après cette date.
- **Droit préférentiel de souscription de valeurs mobilières de même catégorie.**
- **Droits de vote** : chaque Action Ordinaire donne droit à une voix lors des assemblées des actionnaires, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte se prononcera sur une modification des statuts de la Société visant à conférer un droit de vote double aux Actions Ordinaires ayant été détenues sous forme nominative pure ou administrée au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de la Date de Réalisation, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce.
- **Droit de participation au boni de liquidation.**

Restrictions imposées à la libre négociabilité :

Dans le cadre du Rapprochement d'Entreprises, la totalité des associés d'Arverne Group ont accepté d'être liés par un engagement de conservation portant sur (A) les actions ordinaires Transition (i) émises dans le cadre de la Fusion, et (ii) éventuellement souscrites dans le cadre du *PIPE* et (B) tous instruments dilutifs donnant accès à des actions ordinaires ou de préférence de Transition, pendant une période à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises qui varie en fonction de l'associé concerné, à savoir :

- 3 mois pour les associés de Lithium de France ayant accepté d'apporter leurs actions de cette filiale à Arverne Group préalablement au Rapprochement d'Entreprise (détenant ensemble 4% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion),
- 12 mois pour les associés historiques d'Arverne Group (détenant ensemble 45% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion), et
- 48 mois pour M. Pierre Brossollet, en ce qui concerne les titres qu'il détient directement ou indirectement via sa holding patrimoniale Arosco (soit 51% du capital social d'Arverne Group post-apport mais pré-Fusion).

Les fondateurs de Transition ont également accepté d'être liés pendant une période de 48 mois à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises par un engagement de conservation similaire à celui de M. Pierre Brossollet portant sur (A) les actions ordinaires Transition (i) émises ou converties dans le cadre de la Fusion, et (ii) éventuellement souscrites dans le cadre du *PIPE*, (B) les *Founders' Shares* de Catégorie A2, A3 et A4 et, (C) tous instruments dilutifs donnant accès à des actions ordinaires ou de préférence de Transition.

L'ensemble des engagements susvisés sont sous réserve des exceptions usuelles en la matière et, en ce qui concerne les fondateurs de Transition et M. Pierre Brossollet uniquement, de la possibilité, à compter du 1^{er} anniversaire du Rapprochement d'Entreprises, de céder jusqu'à 20% de leur participation dans Transition ou de nantir tout ou partie des titres détenus au bénéfice d'un établissement financier d'envergure internationale établi au sein de l'Union Européenne.

Enfin, Sycomore Asset Management, Guisando B.V., Financière Arbevel et Financière Saint-James qui avaient conclu avec la Société et avec Arverne Group, avant l'annonce du projet de Rapprochement d'Entreprises, des engagements de non-demande de rachat de leurs *Market Shares* à hauteur respectivement de 1.900.000 *Market Shares*, 1.000.000 *Market Shares*, 400.000 *Market Shares* et 200.000 *Market Shares*, sont liés par un engagement de conservation d'une durée de six mois à compter de la date de réalisation de la Fusion portant sur les quantum susvisés de leurs *Market Shares*, les *Market Warrants* attachés aux *Market Shares* et sur les actions ordinaires émises sur conversion de leurs *Market Shares* et/ou sur exercice de leurs *Market Warrants*.

Cession par les Fondateurs d'une quotité de leurs *Founders' Shares* à ADEME Investissement

Dans le cadre de leurs négociations avec ADEME Investissement, les Fondateurs se sont engagés à transférer à ADEME Investissement, en tant qu'investisseur de référence sur le long terme, qui s'est engagé pour sa part à les acquérir, 364 358 *Founders' Shares* de Catégorie A1 pour un prix de 1,40 € par action, 163 364 *Founders' Shares* de Catégorie A2 pour un prix de 0,90 € par action, 100 956 *Founders' Shares* de Catégorie A3 pour un prix de 0,72 € par action et 75 717 *Founders' Shares* de Catégorie A4 pour un prix de 0,40 € par action (soit 19,85% du nombre total de *Founders' Shares* de Catégorie A1 en circulation, 8,9% du nombre total de *Founders' Shares* de Catégorie A2 en circulation, 5,5% du nombre total de *Founders' Shares* de Catégorie A3 en circulation et 5,5% du nombre total de *Founders' Shares* de Catégorie A4 en circulation qui seront transférées). Il est précisé que la cession de *Founders' Shares* dans les conditions susvisées constituait une condition déterminante de l'accord d'ADEME Investissement à s'engager à souscrire à des actions ordinaires de Transition dans le cadre du *PIPE*. Ce transfert de *Founders' Shares* au bénéfice d'ADEME Investissement interviendra à la Date de Réalisation, immédiatement avant la réalisation de la Fusion. Il est précisé que l'ADEME n'est liée par aucun engagement de conservation sur les *Founders' Shares* de Catégorie A1, A2, A3 ou A4 qu'elle aura acquis des Fondateurs ni sur les actions ordinaires nouvelles qui seront émises à son bénéfice dans le cadre du *PIPE*.

Politique de dividende : La Société n'a versé aucun dividende sur ses *Market Shares* à ce jour et ne versera aucun dividende avant la réalisation du Rapprochement d'Entreprises. A la date du présent Prospectus, aucune politique de dividendes (à court comme à moyen terme) n'a été envisagée.

C.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Ordinaires seront admises aux négociations sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris lors du règlement-livraison, dont la date prévue est le 19 septembre 2023 selon le calendrier indicatif.

C.3 – Quels sont les risques clés liés aux valeurs mobilières et au Rapprochement d'Entreprises ?

Une liste des principaux risques liés au Rapprochement d'Entreprises et à l'émission d'Actions Ordinaires nouvelles en relation avec le Rapprochement d'Entreprises figure ci-dessous :

Risques
Risques liés à la Fusion
La réalisation de la Fusion entraînera l'émission de nouvelles actions attribuées en contrepartie de la Fusion et dans le cadre du PIPE, ce qui entraînera une dilution de la participation des actionnaires actuels de la Société. En outre, les <i>Founders' Warrants</i> et les <i>Market Warrants</i> pourront être exercés et la conversion des <i>Founders' Shares</i> en actions ordinaires augmentera le nombre d'actions ordinaires et entraînera une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels de la Société.
La Fusion est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société.
Aucun mécanisme d'ajustement du nombre d'actions à émettre en contrepartie de la Fusion n'est prévu.
Du fait de la souscription des obligations convertibles d'Arverne Group, les Fondateurs de Transition ont potentiellement des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires de la Société, ce qui a pu créer un conflit d'intérêts quant au choix d'Arverne Group comme cible pour effectuer le Rapprochement d'Entreprises.
Risques liés à la cotation des actions de la Société sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris
La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de leur engagement de conservation, ou la possibilité d'une telle cession, pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse des actions de la Société.
Un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer. Par ailleurs, il n'existe aucune certitude qu'il sera procédé à un transfert de la cotation des actions de la Société en dehors du compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.
D – Informations clés sur l'offre et l'admission aux négociations
D.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?
<p>Estimation des dépenses totales liées au Rapprochement d'Entreprises (y compris les dépenses liées au PIPE) – Les dépenses liées au Rapprochement d'Entreprises (y compris les dépenses liées au <i>PIPE</i> et les commissions bancaires différées en rapport avec l'introduction en bourse de Transition) s'élèvent à 3 160 000 € en ce qui concerne Arverne Group et 9 980 000 € en ce qui concerne Transition. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs par la Société.</p> <p>Comptes utilisés pour le Rapprochement d'Entreprises. – Les comptes utilisés pour déterminer les conditions du Rapprochement d'Entreprises sont les comptes sociaux de la Société et d'Arverne Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>Méthode d'évaluation de la Fusion. – La Société et Arverne Group étant sous contrôle distinct, et s'agissant d'une fusion inversée, les éléments d'actif et de passif d'Arverne Group sont apportés à la Société, conformément à la réglementation comptable applicable, pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2022.</p> <p>Conditions suspensives du Rapprochement d'Entreprises. – Conformément aux stipulations du traité de fusion conclu entre Arverne Group et la Société le 27 juillet 2023 dans le cadre du Rapprochement d'Entreprise (le « Traité de Fusion ») et à la date du présent Prospectus, la réalisation du Rapprochement d'Entreprises demeure subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société notamment (i) de la Fusion, (ii) de l'augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires rémunérant la Fusion, et (iii) du <i>PIPE</i> ; • l'approbation de l'ensemble des stipulations du traité de fusion relatif à la Fusion, en ce compris celles relatives à l'évaluation des actifs apportés et à leur rémunération, par l'assemblée générale des associés d'Arverne Group appelée à se réunir dans le cadre de la Fusion ; • l'absence de loi, règle, règlement, jugement, décret, injonction ou décision judiciaire ou administrative ayant pour effet de rendre la Fusion ou le <i>PIPE</i> illégal(e) ou d'empêcher leur réalisation de quelque manière que ce soit ; • la détention par la Société d'un montant de Liquidités Disponibles au moins égal, à la Date de Réalisation, à 130 millions d'euros, le terme « Liquidités Disponibles » correspondant à la somme (i) du montant en principal et intérêts non perçus des fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire bloqué ouvert par la Société auprès de Caisse d'Epargne CEPAC régi par la convention de compte courant Entreprise conclue le 27 septembre 2021 entre la Société Absorbante et Caisse d'Epargne CEPAC après déduction de toute demande de rachat des <i>Market Shares</i>, (ii) des fonds disponibles le cas échéant détenus par la Société, autres que le compte bancaire bloqué visé au (i); (iii) du produit du <i>PIPE</i> ; et (iv) du montant nominal des obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 ; • l'approbation par l'AMF, toujours en vigueur et ne faisant l'objet d'aucun recours, (i) du présent Prospectus et (ii) du prospectus d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions ordinaires émises par la Société dans le cadre du <i>PIPE</i> ; • la remise par les Commissaires à la Fusion de leur rapport sur les conditions de la Fusion et sur la valeur des apports en nature conformément à l'article L. 236-10 du Code de commerce ; • l'absence, dans le délai de trente (30) jours suivant la publication de l'avis inséré, par chacune des sociétés participant à la Fusion, au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) (ou sur le site internet de la Société ou d'Arverne Group) conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, d'opposition ayant pour objet ou pour effet le remboursement par Arverne Group d'une créance d'un montant supérieur à 2 millions d'euros ou la constitution de garantie par Arverne Group d'un montant supérieur à 2 millions d'euros ; • la réalisation définitive du <i>PIPE</i> ; • la réalisation définitive de l'apport en nature de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group ; • la délivrance par la Société à Arverne Group d'une copie certifiée conforme par son Président-Directeur Général (i) du procès-verbal du Conseil d'administration de la Société approuvant la Fusion et les opérations y afférentes, (ii) du procès-verbal de l'Assemblée Spéciale, et (iii) du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte, et (iv) du procès-verbal du Conseil d'administration de la Société décidant du <i>PIPE</i> ; • la délivrance par Arverne Group à la Société d'une copie certifiée conforme par son président du procès-verbal de l'assemblée générale (ou des décisions unanimes des associés) appelée à se réunir dans le cadre de la Fusion. <p>Rémunération des apports effectués dans le cadre de la Fusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Augmentation de capital</u> : La Société émettra 18 239 589 Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, représentant une augmentation de capital de 182 395,89€ au total, en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises. Le capital social de la Société sera ainsi augmenté de 275 333,32 € à 398 187,77 € (en

tenant compte de la réalisation du *PIPE* pour un montant de 92 925 280 € et du rachat des *Market Shares* Rachetables), et sera divisé en (i) 34 771 001 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, (ii) 1 835 553 *Founders' Shares* de Catégorie A2 d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, (iii) 1 835 556 *Founders' Shares* de Catégorie A3 d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, et (iv) 1 376 667 *Founders' Shares* de Catégorie A4 d'une valeur nominale de 0,01 € chacune.

- **Prime de fusion** : La différence entre, d'une part, la valeur des actifs nets apportés, à savoir, 10 318 414,00 € et, d'autre part, la valeur nominale des 18 239 589 Actions Ordinaires émises par la Société en contrepartie de l'apport, soit 10 136 018,11 €, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société.
- **Actions gratuites** : Conformément à l'article L. 225-197-1 III du Code de commerce, la Société reprendra les engagements d'Arverne Group en ce qui concerne le plan d'attribution gratuite d'actions en vigueur à la date de réalisation définitive de la Fusion.

Calendrier indicatif (étapes clés)

Date	Étape
16 juin 2023	Signature de l'Accord de Rapprochement d'Entreprises
16 juin 2023	Publication de l'Avis de Rapprochement d'Entreprises
24 juillet 2023	Communiqué de presse relatif à la quantité de <i>Market Shares</i> Rachetables
26 juillet 2023	Assemblée Spéciale
27 juillet 2023	Signature du Traité de Fusion
27 juillet 2023	Approbation par l'AMF du Prospectus et du Prospectus relatif au <i>PIPE</i>
28 juillet 2023	Communiqué de presse sur (i) l'approbation du Prospectus par l'AMF, (ii) les principaux termes et conditions de la Fusion, et (iii) l'approbation du Prospectus relatif au <i>PIPE</i> par l'AMF
28 juillet 2023	Dépôt du Traité de Fusion et des rapports des Commissaires à la Fusion
2 août 2023	Publication au BALO d'un avis de réunion pour l'Assemblée Générale Mixte
14 septembre 2023	Assemblée Générale Mixte
14 septembre 2023	Assemblée générale des associés d'Arverne Group
19 septembre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre du <i>PIPE</i> - Réalisation du <i>PIPE</i>
19 septembre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de la Fusion - Réalisation de la Fusion Conversion des <i>Founders' Shares</i> de Catégorie 1 en actions ordinaires et des <i>Market Shares</i> dont le rachat n'a pas été demandé en actions ordinaires
19 octobre 2023	Date limite de réalisation du rachat des <i>Market Shares</i> , de leur annulation et du paiement du prix de rachat aux Actionnaires Retrayants

Date de réalisation. – Sous réserve qu'il ait été satisfait ou renoncé aux conditions suspensives stipulées dans le Traité de Fusion, la Fusion sera réalisée le 19 septembre 2023, étant précisé que la Fusion est assortie d'un effet rétroactif et prendra effet au plan comptable le 1^{er} janvier 2023.

Rapport d'échange. – Pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à 6,9883 Actions Ordinaires de la Société pour 1,0000 action ordinaire d'Arverne Group.

Désignation et valeur des actifs transférés et des passifs pris en charge.

Actifs transférés

(En euros)	Valeur nette comptable
<i>Immobilisations incorporelles</i>	21 204 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	82 868 €
<i>Immobilisations financières</i>	12 031 579 €
<i>Stock et en-cours</i>	-
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	869 990 €
<i>Autres créances</i>	525 934 €
<i>Disponibilités</i>	242 154 €
<i>Charges constatées d'avance</i>	17 379 €
Montant total des actifs transférés	13 791 108 €

Passifs pris en charge

(En euros)	Valeur nette comptable
<i>Emprunts et dettes</i>	165 190 €
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-
<i>Dettes fournisseurs</i>	218 677 €
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	186 171 €
<i>Autres dettes</i>	2 902 656 €
Montant total des passifs pris en charge	3 472 694 €

Actifs nets transféré

(En euros)	Valeur nette comptable
<i>Actifs transférés</i>	13 791 108 €

	<i>Passifs pris en charge</i>	3 472 694 €
	Montant total de l'actif net apporté	10 318 414 €

Commissaires à la fusion. – Madame Sonia Bonnet-Bernard et Monsieur Jean-Noël Munoz, désignés en qualité de commissaires à la fusion par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris en date du 5 juillet 2023, ont remis à la Société le 27 juillet 2023 leur rapport sur la valeur des apports en nature et leur rapport sur les modalités de la Fusion et la rémunération des apports.

Incidence du Rapprochement d'Entreprises sur la quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2022. – L'impact théorique de l'émission des Actions Ordinaires nouvelles à émettre en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises et résultant de la réalisation du *PIPE* (pour un montant de 92 925 280 € et sans prendre en compte les frais liés au *PIPE* et à la Fusion), sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société (calculée sur la base des capitaux propres, tels qu'ils ressortent des états financiers de la Société au 31 décembre 2022 et du nombre d'actions émises par la Société à cette date), serait le suivant :

Quote-part des capitaux propres de la Société par action

	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽²⁾
Avant la réalisation de la Fusion et du <i>PIPE</i>	(0,05)	2,31
Après la réalisation de la Fusion et du <i>PIPE</i> ⁽¹⁾	2,66	3,93

(1) En tenant compte (i) du règlement-livraison du *PIPE* pour un montant de 92 925 280 €, (ii) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables, (iii) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (iv) de l'émission immédiatement avant la Fusion de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP. Il est appelé qu'aucun détenteur de *Forward Purchase Warrants* n'ayant notifié l'exercice de ses *Forward Purchase Warrants* dans le délai requis, les *Forward Purchase Warrants* sont devenus caducs.

(2) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en Actions Ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

Incidence du Rapprochement d'Entreprises sur un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant la Fusion. – L'incidence théorique de l'émission des Actions Ordinaires nouvelles à émettre en contrepartie du Rapprochement d'Entreprises et résultant de la réalisation du *PIPE* (pour un montant de 92 925 280 € et sans prendre en compte les frais liés au *PIPE* et à la Fusion), sur la participation au capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le Rapprochement d'Entreprises et le *PIPE*, et ne recevant pas d'actions dans le contexte du Rapprochement d'Entreprises ou du *PIPE* (calculé sur la base d'un capital divisé en 27 533 332 actions, quelle que soit leur catégorie, à la date du 31 décembre 2022), serait le suivant :

(en %)	Sur une base non diluée	Sur une base diluée ⁽²⁾
Avant la réalisation de la Fusion et du <i>PIPE</i>	1,00%	0,80%
Après la réalisation de la Fusion et du <i>PIPE</i> ⁽¹⁾	0,69%	0,58%

(1) En tenant compte (i) du règlement-livraison du *PIPE* pour un montant de 92 925 280 €, (ii) du rachat de 15 246 672 *Market Shares* Rachetables, (iii) de l'apport en nature par des actionnaires minoritaires de Lithium de France de 418 352 actions ordinaires de Lithium de France en échange de 214 544 actions ordinaires d'Arverne Group et (iv) de l'émission immédiatement avant la Fusion de (a) 73 425 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 500 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites indirectement par M. Xavier Caitucoli et de (b) 146 850 actions ordinaires d'Arverne Group lors de la conversion des 1 000 000 obligations convertibles émises par Arverne Group le 10 mars 2023 et souscrites par Eiffel Essentiel SLP. Il est appelé qu'aucun détenteur de *Forward Purchase Warrants* n'ayant notifié l'exercice de ses *Forward Purchase Warrants* dans le délai requis, les *Forward Purchase Warrants* sont devenus caducs.

(2) En supposant la conversion de la totalité des *Founders' Shares* de Catégorie A2, des *Founders' Shares* de Catégorie A3 et des *Founders' Shares* de Catégorie A4 (étant rappelé que les *Founders' Shares* de Catégorie A1 sont automatiquement converties en actions ordinaires à l'issue de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises), et en supposant l'exercice de la totalité des *Founders' Warrants* et des *Market Warrants*, dans chaque cas conformément aux modalités et conditions applicables à ces titres. Il est également tenu compte de l'émission d'un nombre maximal de 841 054 actions ordinaires de l'Entité Fusionnée auxquelles pourrait donner droit l'acquisition définitive des 120 353 actions attribuées gratuitement par la Société Absorbée le 27 juillet 2023.

D.2 – Pourquoi le Prospectus est-il établi ?

Raisons du Rapprochement d'Entreprises – Le Rapprochement d'Entreprises a pour but de créer un acteur majeur sur les marchés français et européen dans le domaine de la transition énergétique, spécialiste de la production de chaleur géothermique et l'extraction de lithium géothermal, totalement intégré le long de toute la chaîne de valeur du sous-sol et qui aura les moyens d'accélérer sa croissance en France et en Europe au service de la transition énergétique et de la prospérité des territoires. Transition et Arverne Group estiment que la combinaison de leurs expertises et de leurs moyens permettra d'accélérer la croissance de l'activité de valorisation des ressources du sous-sol au service de la transition énergétique, avec comme principal objectif d'atteindre un chiffre d'affaires compris entre 200 et 350 millions d'euros en 2027 et entre 800 et 1 150 millions d'euros en 2030. Le Rapprochement d'Entreprises permettra à l'Entité Fusionnée de disposer des ressources financières nécessaires afin de déployer dans les meilleures conditions son portefeuille de projets, et en particulier de développer les technologies les plus adaptées à l'extraction et au traitement du lithium. Combinés aux fonds levés par Lithium de France lors de son dernier tour de financement (série B) de 44 millions d'euros (dont une première tranche de 24 millions d'euros a été libérée en mars 2023 et dont le solde sera libéré postérieurement au Rapprochement d'Entreprise), les sommes apportées par Transition (correspondant à un minimum de 130 millions d'euros) permettront au Groupe de couvrir ses besoins en investissements en fonds propres jusqu'en 2025. Une demande excédentaire dans le *PIPE* permettrait à l'Entité Fusionnée d'accélérer la réalisation de ses investissements en cours et futurs et d'arbitrer entre différents modes de financement (subventions, dettes bancaires et/ou fonds propres). Le Rapprochement d'Entreprises permettra en outre au Groupe d'acquiescer la visibilité d'une société cotée sur Euronext Paris et à l'Entité Fusionnée d'avoir un accès plus important aux marchés financiers afin notamment de financer les activités du Groupe à moyen et long terme.

Utilisation et montant net estimé du produit – L'émission des Actions Ordinaires a pour objet de rémunérer les apports faits par les associés d'Arverne Group au profit de la Société dans le cadre de la Fusion. Il n'y a pas de produit d'émission. Une prime de fusion sera inscrite au passif du bilan de la Société.

Il est précisé que la condition de détention d'un montant de Liquidités Disponibles au moins égal, à la Date de Réalisation, à 130 millions d'euros a été sécurisée à la date du présent Prospectus, puisque :

- le nombre de *Market Shares* Rachetables s'élève à hauteur de 15 246 672 *Market Shares* (communiqué de presse de la Société du 24 juillet 2023), ce qui signifie que le montant en principal disponible sur le compte bancaire bloqué de la Société après déduction des sommes à rembourser aux titulaires de *Market Shares* Rachetables s'élève à 54,03 millions d'euros ;
- quinze millions d'euros (15 000 000 €) ont été mis à disposition d'Arverne Group sous la forme d'obligations convertibles souscrites par M. Xavier Caïtuoli et Eiffel Essentiel SLP ;
- Transition et Arverne ont reçu des engagements de souscription des Investisseurs PIPE représentant environ 64,12 millions d'euros (décomposé comme suit : ADEME Investissement SAS : 30 000 000 € ; Crédit Mutuel Equity SCR : 15 000 000 € ; Union Chimique : 10 000 000 € ; Goldman Sachs Bank Europe SE : 3 671 500 € ; Herrenknecht AG : 2 000 000 € ; Groupe Idec Invest Innovation S.A.S : 1 000 000 € ; SICAV Marignan : 1 000 000 € ; SEB Alliance : 1 000 000 € ; ESTIMO S.A. : 250 000 € ; Société Civile de l'Ermitage Saint-Joseph : 200 000 €) et pouvant atteindre 92,93 millions d'euros (décomposé comme suit : Renault SAS : 25 803 780 € et les Fondateurs : 3 000 000 €).

Principaux conflits d'intérêts liés à l'admission à la négociation – Du fait de la mise en place, en février 2023, au profit d'Arverne Group d'un financement de type « *bridge to equity* », sous la forme d'obligations convertibles en actions Arverne Group ou échangeables en actions Lithium de France, en deux tranches d'un montant total de trente millions euros (30 000 000 €), de la part de M. Xavier Caïtuoli (à travers une structure qu'il contrôle) et d'Eiffel Essentiel SLP, M. Xavier Caïtuoli et Eiffel Essentiel SLP, fondateurs de la Société, ainsi que M. Fabrice Dumonteil (Président d'Eiffel Investment Group, société de gestion du fonds Eiffel Essentiel SLP), administrateur de la Société, pourraient potentiellement avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et administrateurs de la Société. L'existence de ce financement a pu créer un conflit d'intérêts quant au choix d'Arverne Group comme cible pour effectuer le Rapprochement d'Entreprises. C'est la raison pour laquelle un avis (« *fairness opinion* ») a été sollicité auprès de la banque Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG.

LETTRE DE CONFORT

Je soussigné, Pierre Brossollet, agissant en ma qualité de Président de Arverne Group, SAS au capital de 314 316 €, dont le siège social est situé au 2 avenue du Président Pierre Angot 64000 PAU, déclare par la présente que Arverne Group s'engage à soutenir les capacités financières de sa filiale 2gré, SAS au capital de 3 210 000 €, dont le siège social est situé 49 route d'Agen, 47310 Estillac, pour l'accomplissement des travaux exploratoires prévus pour un montant de 18,30 M€ pendant la durée de 5 ans, sollicitée dans le cadre de la mise à jour de la demande de 2° prolongation du PER de Géothermie Haute Energie dit de « Pau-Tarbes ».

La présente lettre de confort, tant en ce qui concerne son application que son interprétation, est régie par la loi française.

Signé à Pau, le 25 Septembre 2023.

Président





CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

01/01/2023 – 31/12/2023

Assuré

GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Numéro de Police

FR00017177LI



ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

CONDITIONS PARTICULIERES

Souscripteur :

GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Police N° FR00017177LI

Date d'effet 01.01.2023

Echéance principale 01.01

Païement Trimestriel

Courtier WTW

Les Garanties prévues ci-après sont consenties moyennant paiement de la prime ci-dessous :

Prime nette	Euros	20 000.00 €	Plus taxes en vigueur à l'échéance
Prime TTC	Euros	21,810.80 €	

D'un commun accord entre les parties, il est précisé que le présent contrat est modifié conformément à l'avenant ci-joint.

Il n'est pas autrement dérogé aux autres clauses et conditions du présent contrat.

Fait à Paris, en autant d'exemplaires que de parties au contrat, le 02/05/2022.

La société

Le souscripteur

(Cachet et signature)



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)

XL Insurance Company SE, 61, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, France, Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)

XL Insurance Company SE, Succursale française : 61, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.

Directors: B.R.P. Joseph (UK), X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)



CONDITIONS PARTICULIERES
ASSURANCE RESPONSABILITE
CIVILE GENERALE- GEORHIN
N° FR00017177LI23A



X^L Insurance
Reinsurance

Souscripteur : GEORHIN

Assurés : GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et pour le compte des Sociétés de son groupe et de ses filiales.

Assureur : XL INSURANCE COMPANY SE

dont le Siège Social est situé JAVA - 61 rue Mstislav Rostropovitch 75832 Paris Cedex 17

Contrat N°: FR000171777LI23A

Date d'effet du contrat : 01 Janvier 2023

Echéance principale : 01/ 01

Fractionnement : ANNUEL

Durée du contrat : 1 an, avec tacite reconduction

Préavis : 2 mois

Le présent « Contrat » est régi par le « Code des Assurances », les « Conditions Générales » de l'Assureur en annexe, les présentes « Conditions Particulières » et « Conventions Spéciales » qui prévalent, partout où elles sont plus favorables aux Assurés.



POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES DES RESPONSABILITES ENVIRONNEMENTALES : ENVIROPRO v2.0

Le présent contrat est régi par le Code des Assurances, les Conditions Générales **EnviroPro v2.0**, les présentes Conditions Particulières et Annexes. Les Conditions Particulières et Annexes prévalent sur les Conditions Générales en ce qu'elles ont de contraire ou de différent.

INTERMEDIAIRE : **WTW REGION SUD OUEST BUREAU BRUGES**

CODE INTERMEDIAIRE : **033338**

SOUSCRIPTEUR : **GEOVEN**
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT

AVENANT N°5

OBJET AVENANT : **Renouvellement**

DATE D'EFFET : **14 juin 2023 à zéro heure**



Conditions Particulières

Numéro de Police: 7.201.788

Préambules

- 1) Conformément à l'article 6 du Code civil, il est rappelé qu'aucune des garanties du présent contrat ne peut s'appliquer dès lors qu'elle aurait pour objet un risque dont l'assurabilité serait contraire à l'ordre public, ou lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur à raison d'une mesure de sanction, de restriction, de prohibition ou d'embargo prescrites par les lois ou règlements de tout Etat ou par toute décision de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union Européenne.
- 2) Dans les clauses relatives à la connaissance et à la maîtrise du risque assuré, il faut comprendre par « **Assuré(s)** » la direction générale de l'**Assuré** ou toute personne substituée dans cette fonction notamment par le biais d'une délégation de pouvoir.
- 3) Dans les clauses relatives à la vie du contrat et à la déclaration de sinistre, il faut comprendre par « Assuré(s) » le service assurances du **Souscripteur**.



2 - Assurés

L'article 2 « Assurés » est modifié par ce qui suit :

Le **souscripteur** pour son compte et celui des entités suivantes pour leurs seules participations aux **activités assurées** visées à l'article 3.1.1. ci-après :

- FONGEOM,
- SFL,
- GEOVEN DISTRIBUTION en sa qualité de responsable de la distribution de l'énergie produite par la centrale nominativement visée à l'article 4.1. ci-après,
- 2GRE (anciennement GEORHIN), société qui détient les droits miniers du site de VENDENHEIM, du seul fait des prestations incombant au **souscripteur** relatives à la centrale nominativement visée à l'article 4.1. ci-après. Il est précisé que 2GRE ne bénéficie pas de la qualité d'**assuré** pour toute prestation au titre d'un permis de recherche exclusif ou non, ou de tout autre travaux miniers ou de stockage souterrain, ne participant pas aux **activités assurées**, alors même que ces activités seraient localisées dans l'emprise d'un **site de l'assuré**.

3 - Activités Assurées

L'article 3 « Activités Assurées » est modifié par ce qui suit :

3.1 Sans préjudice des exclusions 3.1.16 et 3.1.17 des Conditions Générales, les **activités assurées** sont décrites ci-après :

- Suivi, maintenance et surveillance de la centrale géothermiques et des réseaux de chaleur associés.

3.2 Il est précisé que la couverture du présent contrat est acquise à l'**Assuré** en sa qualité de maître d'ouvrage pour les travaux effectués pour son propre compte (dans l'emprise d'un **Site de l'assuré**), à l'exception des opérations de démantèlement de site (total ou partiel) et des opérations de dépollution des sols et des eaux souterraines dans le cadre d'une cessation d'activité. La couverture pourra être étendue à ces opérations sous réserve de la déclaration des travaux à l'**assureur** et de la revue satisfaisante par ses soins des éléments déclarés.

5 - Période d'Assurance

L'article 5 « Période d'Assurance » est modifié par ce qui suit :

5.1 Date d'effet : 14 juin 2023 à ZERO HEURE

5.2 Période d'assurance : la police est renouvelée pour une durée d'un an. Elle se reconduira automatiquement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée au moins **2 mois** avant l'expiration de la **période de garantie** en cours.

5.3 Date d'échéance principale : 14 juin à ZERO HEURE

8 - Limites de Garantie

L'article 8 « Limites de Garantie » est modifié par ce qui suit :

8.1 Limite « Tous dommages confondus » pour la période : **20.000.000 €**

8.2 Si un seul et même **sinistre** vient à faire intervenir plus d'une des garanties souscrites telles que définies à l'article 7 des présentes Conditions Particulières, il est entendu que l'indemnité versée par l'**Assureur** pour l'ensemble des garanties mises en jeu sera limitée à **20.000.000 €**, les sous-limitations visées à l'article 9 ci-après demeurant applicables.

9 - Tableau des garanties et franchises

L'article 9 « Tableau des garanties et franchises » est modifié par ce qui suit :

9.1. Les plafonds des garanties sont définis comme suit :

GARANTIES	Limites pour la période d'assurance*
LIMITE TOUS DOMMAGES CONFONDUS* :	20.000.000 €
DONT GARANTIES PRINCIPALES :	
Garantie Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement (A) <i>y compris au titre du préjudice écologique</i>	20.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	20.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés	500.000 €
- dont dommages aux biens des préposés	500.000 €
Garantie Responsabilité Environnementale (B)	2.000.000 €
Garantie Frais de dépollution du Site de l'Assuré (C)	5.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction	5.000.000 €
Garantie Frais de Prévention et d'Urgence (D)	3.000.000 €
Responsabilité Personnelle ou Solidaire des Dirigeants de fait ou de droit selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	20.000.000 €
DONT GARANTIES ADDITIONNELLES :	
Dommages environnementaux en l'absence de pollution <i>Cette capacité vient éroder la limite de la garantie (B)</i>	2.000.000 €
Frais relatifs à une pollution subie <i>Cette capacité vient éroder la limite de la garantie (C)</i>	Non garanti
Opérations de transport selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.000.000 €
Extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €
Responsabilité du fait des déchets livrés selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	500.000 €

* Il est entendu que l'engagement maximal de l'assureur ne peut dépasser la Limite Tous Dommages Confondus

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les **Frais de défense** associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants)



Extension Défense Pénale Recours :

50.000 € par période d'assurance, les litiges inférieurs à 1.500 € n'étant pas pris en charge (Voir Annexe des Conditions générales). Cette capacité vient s'ajouter à la limite « tous dommages confondus ».

9.2. Franchises

- **100.000 €** par **sinistre**,

Il est entendu que les franchises visées ci-avant ne s'appliquent pas en cas d'intervention en DIL (en référence à l'article 11.2. « Intervention en DIC / DIL » des présentes Conditions particulières).

La franchise s'applique une seule fois pour l'ensemble des garanties mises en œuvre à l'occasion d'un même **fait dommageable**, selon les modalités précisées au paragraphe 10.2 des Conditions Générales.

11 - Intervention de la police

L'article 11 « Intervention de la police » est modifié par ce qui suit :

11.1. Le présent contrat intervient selon ses termes et conditions en différence de conditions DIC et en différence de limites DIL (selon les dispositions de l'article 11.2. ci-après) des garanties environnementales listées ci-après dont pourrait disposer l'**Assuré** :

- Assurance automobile obligatoire dans le pays concerné,
- Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux,
- Assurance Responsabilité Civile Maîtrise d'Ouvrage,
- Toute garantie « environnement » dont disposerait une entité acquise en cours de période d'assurance,

Il intervient au premier euro franchise déduite dans les autres cas.

11.2. Intervention en DIC / DIL :

- **En différence de limites (DIL) :** les garanties du présent contrat s'appliquent en excédent, ou après épuisement des garanties des polices sous-jacentes, sous réserve dans ce deuxième cas de l'application des franchises prévues au titre du présent contrat.
- **En différence de conditions (DIC) :** dans l'hypothèse où un dommage n'est pas garanti par les polices sous-jacentes (y compris en cas de non application de ces garanties pour quelque cause que ce soit), les garanties du présent contrat s'appliquent au premier euro sous réserve de l'application des franchises prévues au titre du présent contrat

Il est précisé que l'intervention en DIC ou en DIL s'entend en drop-down, c'est-à-dire :

- Avec un point d'attachement correspondant à la capacité des éventuelles sous-limites de la police sous-jacente,
- Avec un point d'attachement correspondant à la limite restante en cas d'érosion des capacités sous-jacentes. Il est précisé que l'épuisement des garanties sous-jacentes pourra survenir du fait d'un sinistre non éligible au titre du présent contrat.